

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

21 décembre

1985

No 51

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

117^e année
21 décembre 1985
No 51

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Assurance-récolte, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Code de procédure civile
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Curatelle publique, Loi sur la
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Loi électorale
Ministères, Avis concernant les
Proclamation(s)
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Vente(s) par licitation
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest ouest
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-9918

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DE DORION-VAUDREUIL (*Délégation*) 6325

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS
(*Prolongation du délai pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement*) 6325

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

CULTURES DE SERRE (*Prix unitaires et taux de cotisations*) 6325

TABAC À CIGARE ET À PIPE (*Prix unitaires et taux de cotisations*) 6329

AVIS DIVERS

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE COWANSVILLE (*Rachat d'obligations*) 6330

PROVINCIAL ASSOCIATION OF CATHOLIC
TEACHERS OF QUÉBEC (PACT) (*Approbation*) 6331

SUCCESSION DAVID GEORGES GILBERT ANGELL
(*Bénéfice d'inventaire*) 6331

SUCCESSION GILLES LESSARD (*Bénéfice d'inventaire*) 6331

SUCCESSION PAUL HENRI LAPOINTE (*Bénéfice d'inventaire*) 6331

VILLE DE POINTE-CLAIRE (*Rachat d'obligations*) 6332

VILLE DE PORT-CARTIER (*Rachat d'obligations*) 6332

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (S.I.D.A.C. -
Centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu) 6332

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Alain Desfossés dit St-Louis 6333
Alexandros Efstathopoulos 6333
Céline Duchesne dit Dandurand 6333
Cerkis Bedikian 6333
Chantal Leclerc 6333
Doris Garand 6333
Gérard Roland François Poisson 6333
Huguette Gagnon 6333
Hyman Leon Cutler 6334
Issie Goldberg 6334
Jean Harrington 6334
Jeanne Lebedeff 6334
Jennifer Reich 6334
Jocelyne Fortin 6334
Joseph Carol Chrétien 6334
Joseph Pierre André Marois dit Bérubé 6334
Joseph Pierre Michel Béland 6335
Léopold Ouellet 6335
Liana Reich 6335
Lucien Julien 6335
Lucien Muise 6335

Marie Colette Paule-Renée Duchesne 6335
Marie Denise Linda Moreau 6335
Marie Jacqueline Jeannette Verville 6336
Paul Peixe 6336
Raymond Sims Webb alias Raymond Nash 6336
Sherly Maria Loretta Candussi 6336

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

MUNICIPALITÉ DE BEAUDRY c. CATHERINE
LONERGAN (*Assignment*) 6336
MUNICIPALITÉ DE BEAUDRY c. JAMES DOUGLAS
CLARKSON (*Assignment*) 6336
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. ADEDAMOLA DOCEMO (*Assignment*) 6337
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. BIENNE BLEMUR (*Assignment*) 6337
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. CHARLES DAVID JAMES (*Assignment*) 6337
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. CLAUDE DESLOOVER (*Assignment*) 6337
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. DANNY WONG (*Assignment*) 6337
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. DAVE EMBLEM (*Assignment*) 6338
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. DEBORAH LUCAS (*Assignment*) 6338
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. DEBORAH RANKIN (*Assignment*) 6338
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. FRANCINE LAROCHE (*Assignment*) 6338
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. HENNING POTRATZ (*Assignment*) 6339
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. JACQUES GAGNON (*Assignment*) 6339
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. JEAN OGE (*Assignment*) 6339
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. JOHN BOULANGER (*Assignment*) 6339
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. LUCIE PLOUFFE (*Assignment*) 6339
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. MANON HENRI (*Assignment*) 6340
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. MAUREEN JOY ELLIS (*Assignment*) 6340
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. MICHEL THIBAUT (*Assignment*) 6340
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. PATRICK DAVIS (*Assignment*) 6340
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE
QUÉBEC c. VICTORIN NOLET (*Assignment*) 6341

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 6342

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 6342

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 6363

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 6366

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	6367	RAPIDE MÉTAL INC.	6385
2162-1636 QUÉBEC INC. (<i>Erratum</i>)	6423	RÉAL PIZZERIA INC.	6385
GESTION C.F.R. INC. (<i>Erratum</i>)	6423	RESTAURANT LA TOASTERIE INC.	6385
TRANSPORT B. POIRIER INC. (<i>Erratum</i>)	6424	SERVICES ADMINISTRATIFS VIAU INC.	6385
		SODAC-SNA INC.	6380
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	6374	ST. ROSE DEVELOPMENT CORP.	6381
		UAP (SOREL) INC.	6385
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
LETTRES PATENTES	6374		
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	6377	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	6385
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA	
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	6378	AVIS DE QUALITÉ	
DISSOLUTION — DEMANDES DE		Denis Ladouceur	6386
1861-0022 QUÉBEC INC.	6379	Jean Claude Nadeau	6386
2214-8976 QUÉBEC INC.	6379	Lucien Mailloux	6386
117264 CANADA INC.	6379	Marie-Ange Tremblay	6387
ALIMENTATION ST-MAURICE (1982) INC.	6379	Maurice Robitaille	6387
AUTOBUS FORTIN LTÉE	6379	Robert L'archevêque	6387
B. H. S. C. CONSTRUCTION LTÉE	6380	Yvon Hénaire	6387
BÉDARD, LAVOIE & LESSARD (1977) INC.	6380		
BOBI NEUMAN HOLDINGS INC.	6380	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
CHARLES AKMAN TEXTILES LTD	6380	FORMATION	
CHRYSOPHOSPHATE-SNA INC.	6380	BENDO MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	6388
CLUB DE PARACHUTISME PARATUQUE INC.	6380	CMP 1986 RESOURCE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	6388
CLUB PLEIN AIR FAMILLE CÔTE DE BEAUPRÉ INC.	6381	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARREFOUR BROMONT	6389
CORPORATION DÉVELOPPEMENT STE-ROSE	6381	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE MEAUX	6388
CÔTE DE LIESSE REALTY INC.	6381	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 1986	6388
DELMONICO DEVELOPMENT CORP.	6381	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE BENDO	6388
DINGMAN'S AUTOMOTIVE CO. LTD.	6381	T. C. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	6388
E. ET B. FOURNIER INC.	6381		
ECONOMIC ENTERPRISES LTD.	6381	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
FASHION FORM FOUNDATIONS LTD.	6381		
FENÊTRES STE-JULIE INC.	6382	ASSURANCES — LOI SUR LES	
FESTIVAL DES BÛCHERONS DE NOTRE-DAME DES BOIS	6382	ASSOCIATION HÉBRAÏQUE WILKOMIRER (<i>Dissolution</i>)	6389
FIDELITY FINANCE CORP.	6382	LA VALLÉE DU RICHELIEU, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE DE DOMMAGES (<i>Demande de fusion</i>)	6389
FOURRURES BRUNIK LTÉE	6382	LE GROUPE ESTRIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE DE DOMMAGES (<i>Demande de fusion</i>)	6389
GAZ BAR L. S. T. INC.	6382	LES CLAIRVOYANTS, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE DE DOMMAGES (<i>L.P.</i>)	6389
IMMEUBLES CÔTE DE LIESSE INC.	6381	SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU BIC (<i>Modification de permis</i>)	6390
LA SCALA AMUSEMENTS INC.	6382	SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE MONTMAGNY (<i>Modification de permis</i>)	6390
LA SOCIÉTÉ D'ENTRAÏDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE	6382	UNION QUÉBÉCOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. (<i>L.P.</i>)	6390
LANGLOIS, CROSSEY, BERTRAND, MALOUIN INC.	6383		
LE CERCLE DU CHEVALIER LIMITÉE	6383	COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES	
LE MANUFACTURIER DES ROBES KAREN ANN LTÉE	6383	COMPAGNIE DU TRUST EATON (<i>Changement de nom</i>)	6390
LES CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS DE ST-HUBERT INC.	6383	EATON TRUST COMPANY (<i>Changement de nom</i>)	6390
LES CONSTRUCTIONS ANDRÉ VARIN INC.	6383		
LES IMMEUBLES LUCE INC.	6383		
LES INVESTISSEMENTS MACLADE INC.	6383		
LES PAYSAGISTES VERDIER INC.	6384		
LES PIÈCES D'AUTO IMPORTÉES G. RIOUX INC.	6384		
LES PLACEMENTS BOBI NEUMAN INC.	6380		
LES PLOUKS DE LACHUTE INC.	6384		
LES PRODUITS PÉTROLIERS R. GRENON INC.	6384		
METAMAG-SNA INC.	6380		
PLACEMENTS B.L.L. INC.	6384		
PLACEMENTS D'ACCESSOIRES TECHNIQUES INC.	6384		
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LUCIEN PERREAULT INC.	6384		
POISSONNERIE CARON INC.	6384		

LOI ÉLECTORALE

DÉPUTÉS ÉLUS

ABITIBI-EST: Raymond Savoie	6391
ABITIBI-OUEST: François Gendron	6391
ANJOU: Pierre Marc Johnson	6391
ARGENTEUIL: Claude Ryan	6391
ARTHABASKA: Laurier Gardner	6391
BEAUCE-NORD: Jean Audet	6391
BEAUCE-SUD: Robert Dutil	6391
BEAUHARNOIS: Serge Marcil	6391
BELLECHASSE: Louise Bégin	6391
BERTHIER: Albert Houde	6391
BERTRAND: Jean-Guy Parent	6391
BONAVENTURE: Gérard D. Levesque	6391
BOURASSA: Louise Robic	6391
BOURGET: Claude Trudel	6391
BROME-MISSISQUOI: Pierre Paradis	6391
CHAMBLY: Gérard Latulippe	6391
CHAMPLAIN: Pierre A. Brouillette	6391
CHAPLEAU: John Kehoe	6391
CHARLESBOURG: Marc-Yvan Côté	6391
CHARLEVOIX: Daniel Bradet	6391
CHÂTEAUGUAY: Pierrette Cardinal	6391
CHAUVEAU: Rémy Poulin	6391
CHICOUTIMI: Jeanne L. Blackburn	6391
CHOMEDEY: Lise Bacon	6391
CRÉMAZIE: André Vallerand	6391
D'ARCY-MCGEE: Herbert Marx	6391
DEUX-MONTAGNES: Yolande D. Legault	6392
DORJON: Violette Trépanier	6392
DRUMMOND: Jean-Guy St-Roch	6392
DUBUC: Hubert Desbiens	6392
DUPLESSIS: Denis Perron	6392
FABRE: Jean A. Joly	6392
FRONTENAC: Roger Lefebvre	6392
GASPÉ: André Beaudin	6392
GATINEAU: Michel Gratton	6392
GOUIN: Jacques Rochefort	6392
GROULX: Madeleine Bleau	6392
HULL: Gilles Rocheleau	6392
HUNTINGDON: Claude Dubois	6392
IBERVILLE: Jacques Tremblay	6392
ÎLES-DE-LA-MADELEINE: Georges Farrah	6392
JACQUES-CARTIER: Joan Dougherty	6392
JEAN-TALON: Gil Rémillard	6392
JEANNE-MANCE: Michel Bissonnet	6392
JOHNSON: Carmen Juneau	6392
JOLIETTE: Guy Chevrètte	6392
JONQUIÈRE: Francis Dufour	6392
KAMOURASKA-TÉMISCOUATA: France Dionne	6392
LA PELTRIE: Lawrence Cannon	6392
LABELLE: Damien Héту	6392
L'ACADIE: Thérèse Lavoie-Roux	6392
LAC-SAINT-JEAN: Jacques Brassard	6392
LAFONTAINE: Jean-Claude Gobé	6392
LAPORTE: André Bourbeau	6392
LAPRAIRIE: Jean-Pierre Saintonge	6392
L'ASSOMPTION: Jean-Guy Gervais	6392
LAURIER: Christos Sirros	6392
LAVAL-DES-RAPIDES: Guy Bélanger	6392
LAVIOLETTE: Jean-Pierre Jolivet	6392
LÉVIS: Jean Garon	6393
LIMOILOU: Michel Després	6393
LOTBINIÈRE: Lewis Camden	6393
LOUIS-HÉBERT: Réjean Doyon	6393
MAISONNEUVE: Louise Harel	6393
MARGUERITE-BOURGEOYS: Gilles Fortin	6393
MARIE-VICTORIN: Cécile Vermette	6393

MARQUETTE: Claude Dauphin	6393
MASKINONGÉ: Yvon Picotte	6393
MATANE: Claire-Hélène Hovington	6393
MATAPÉDIA: Henri Paradis	6393
MÉGANTIC-COMPTON: Madeleine Bélanger	6393
MERCIER: Gérald Godin	6393
MILLE-ÎLES: Jean-Pierre Bélisle	6393
MONTMAGNY-L'ISLET: Réal Gauvin	6393
MONTMORENCY: Yves Séguin	6393
MONT-ROYAL: John Ciaccia	6393
NELLIGAN: Clifford Lincoln	6393
NICOLET: Maurice Richard	6393
NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: Reed Scowen	6393
ORFORD: Georges Vaillancourt	6393
OUTREMONT: Pierre-C. Fortier	6393
PAPINEAU: Mark Assad	6393
PONTIAC: Robert Middlemiss	6393
PORTNEUF: Michel Pagé	6393
PRÉVOST: Paul-André Forget	6393
RICHELIEU: Albert Khelfa	6393
RICHMOND: Yvon Vallières	6393
RIMOUSKI: Michel Tremblay	6393
RIVIÈRE-DU-LOUP: Albert Côté	6393
ROBERT-BALDWIN: Pierre MacDonald	6393
ROBERVAL: Michel Gauthier	6393
ROSEMONT: Guy Rivard	6393
ROUSSEAU: Robert Thérien	6393
ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE: Gilles Baril	6394
SAGUENAY: Ghislain Maltais	6394
SAINTE-ANNE: Maximilien Polak	6384
SAINTE-FRANÇOIS: Monique Gagnon-Tremblay	6394
SAINTE-HENRI: Roma Hains	6394
SAINTE-HYACINTHE: Charles Messier	6394
SAINTE-JACQUES: André Boulerice	6394
SAINTE-JEAN: Pierre Lorrain	6394
SAINTE-LAURENT: Germain Leduc	6394
SAINTE-LOUIS: Jacques Chagnon	6394
SAINTE-MARIE: Michel Laporte	6394
SAINTE-MURICE: Yvon Lemire	6394
SAUVÉ: Marcel Parent	6394
SHEFFORD: Roger Paré	6394
SHERBROOKE: André J. Hamel	6394
TAILLON: Claude Filion	6394
TASCHEREAU: Jean Leclerc	6394
TERREBONNE: Yves Blais	6394
TROIS-RIVIÈRES: Paul Philibert	6394
UNGAVA: Christian Claveau	6394
VACHON: Christiane Pelchat	6394
VANIER: Jean-Guy Lemieux	6394
VAUDREUIL-SOULANGES: Daniel Johnson	6394
VERCHÈRES: Jean-Pierre Charbonneau	6394
VERDUN: Paul Gobeil	6394
VIAU: William Cusano	6394
VIGER: Cosmo Macioccia	6394
VIMONT: Jean-Paul Théorèt	6394
WESTMOUNT: Richard French	6394

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE ROXTON (<i>Constitution d'une régie intermunicipale</i>)	6395
VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (<i>Annexion</i>)	6395

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	6396
PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ	6396

ÉNERGIE ET RESSOURCES**CADASTRES**

ACTON-VALE, VILLAGE	6396
ASCOT, CANTON	6396
BEAUPORT, PAROISSE	6397
BOLTON, CANTON	6397
CHARLESBOURG, PAROISSE	6397
CHARLESBOURG, PAROISSE	6397
CHATHAM, CANTON	6397
COTEAU-LANDING, VILLAGE	6398
COTEAU-LANDING, VILLAGE	6398
DUNHAM, CANTON	6398
HOWARD, CANTON	6398
KILKENNY, CANTON	6399
LACHINE, PAROISSE	6399
LACHINE, PAROISSE	6399
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	6399
LENNOXVILLE, VILLAGE	6399
L'ÉPIPHANIE, PAROISSE	6400
MALHIOT, CANTON	6400
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	6400
MONTREAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT)	6400
MONTREAL, PAROISSE	6400
MONTREAL, PAROISSE	6401
MONTREAL, PAROISSE	6401
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	6401
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	6401
ORFORD, CANTON	6402
ORFORD, CANTON	6402
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	6402
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	6402
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	6402
POINTE-GATINEAU, VILLAGE	6403
PORTLAND, CANTON	6403
RICHELIEU, VILLAGE	6403
RICHELIEU, VILLAGE	6403
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	6404
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	6404
SAINTE-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	6404
SAINTE-AUGUSTIN, PAROISSE	6404
SAINTE-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE	6404
SAINTE-DIDACE, PAROISSE	6405
SAINTE-ESPRIT, PAROISSE	6405
SAINTE-FLORE, PAROISSE	6405
SAINTE-FLORE, PAROISSE	6405
SAINTE-FLORE, PAROISSE	6405
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	6406
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	6406
SAINTE-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE	6406
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	6406
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	6406
SAINTE-HYACINTHE, CITÉ	6407
SAINTE-IGNACE-DU-COTEAU-DU-LAC, PAROISSE	6407
SAINTE-LAURENT, PAROISSE	6407
SAINTE-LUC, PAROISSE	6407
SAINTE-LUCE, PAROISSE	6407
SAINTE-MARIE, PAROISSE	6408
SAINTE-PAUL-L'ERMITE, PAROISSE	6408
SAINTE-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE	6408
SAINTE-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE	6408
SAINTE-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE	6409

SAINTE-SULPICE, PAROISSE	6409
SAINTE-TITE, PAROISSE	6409

DIVERS

ORDONNANCE ABROGEANT L'ORDONNANCE 01-77	6409
---	------

PROCLAMATIONS

Annexion d'une partie de territoire de la municipalité de <i>Brigham</i> , à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, à la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse, dans la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska	6410
Annexion d'une partie de territoire de la municipalité de la paroisse d' <i>Oka</i> à la municipalité de la paroisse d' <i>Oka</i> , dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes	6411
Annexion d'une partie de territoire de la municipalité de la paroisse d' <i>Oka</i> à la municipalité d' <i>Oka</i> , dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes	6410
Annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de <i>Papineau</i> , à la municipalité de Duhamel	6411
Annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de <i>Papineau</i> , à la municipalité de Duhamel	6412

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS — AVIS DE**

SKIRT TOGS SALES INC. (<i>Publication révoquée</i>)	6424
---	------

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ALBERT-SAMSON (<i>L.P.</i>)	6412
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES CÔTE DE BEAUPRÉ - ÎLE D'ORLÉANS (<i>L.P.</i>)	6412
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU VIEUX LA CHINE (<i>L.P.</i>)	6413
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VALENTINE-LUPIEN (<i>L.P.S.</i>)	6413

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES TECHNICIENS ET TECHNOLOGISTES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE DU QUÉBEC (ATTEQ) (<i>Changement de nom</i>)	6413
--	------

VENTES PAR LICITATION

LÉTOURNEAU c. LÉTOURNEAU ET AL.	6413
OSTIGUY c. BOURDUAS ET AL.	6414

VENTES PAR SHÉRIF**ABITIBI**

CAISSE POPULAIRE DE LA SARRE c. LOGEMENTS R.P.G. INC.	6415
---	------

ARTHABASKA

PARENTEAU c. PAUL	6415
-------------------	------

FRONTENAC

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c.
ÉRABLIÈRE LA SAMARE INC. *ET AL.* 6416

MONTMAGNY

CAISSE POPULAIRE ST-CAJÉTAN D'ARMAGH c.
LEMELIN 6417

MONTREAL

CAISSE D'ÉCONOMIE ANGUS c. BRODEUR *ET AL.* 6417

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME
DU SACRÉ-COEUR DE VILLE LASALLE c. BIELLO 6417

DUFOUR c. RUTA 6418

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE ST-GILLES c. BÉDARD *ET AL.* 6418

RIMOUSKI

CAISSE POPULAIRE DE MATANE c. RÉGAL CHINOIS
INC. 6419

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MÉNARD 6420

TERREBONNE

B. V. GRONDINES INC. c. CONSTRUCTION MARISHAR
INC. 6420

B. V. GRONDINES INC. c. CONSTRUCTIONS
MARISHAR INC. 6421

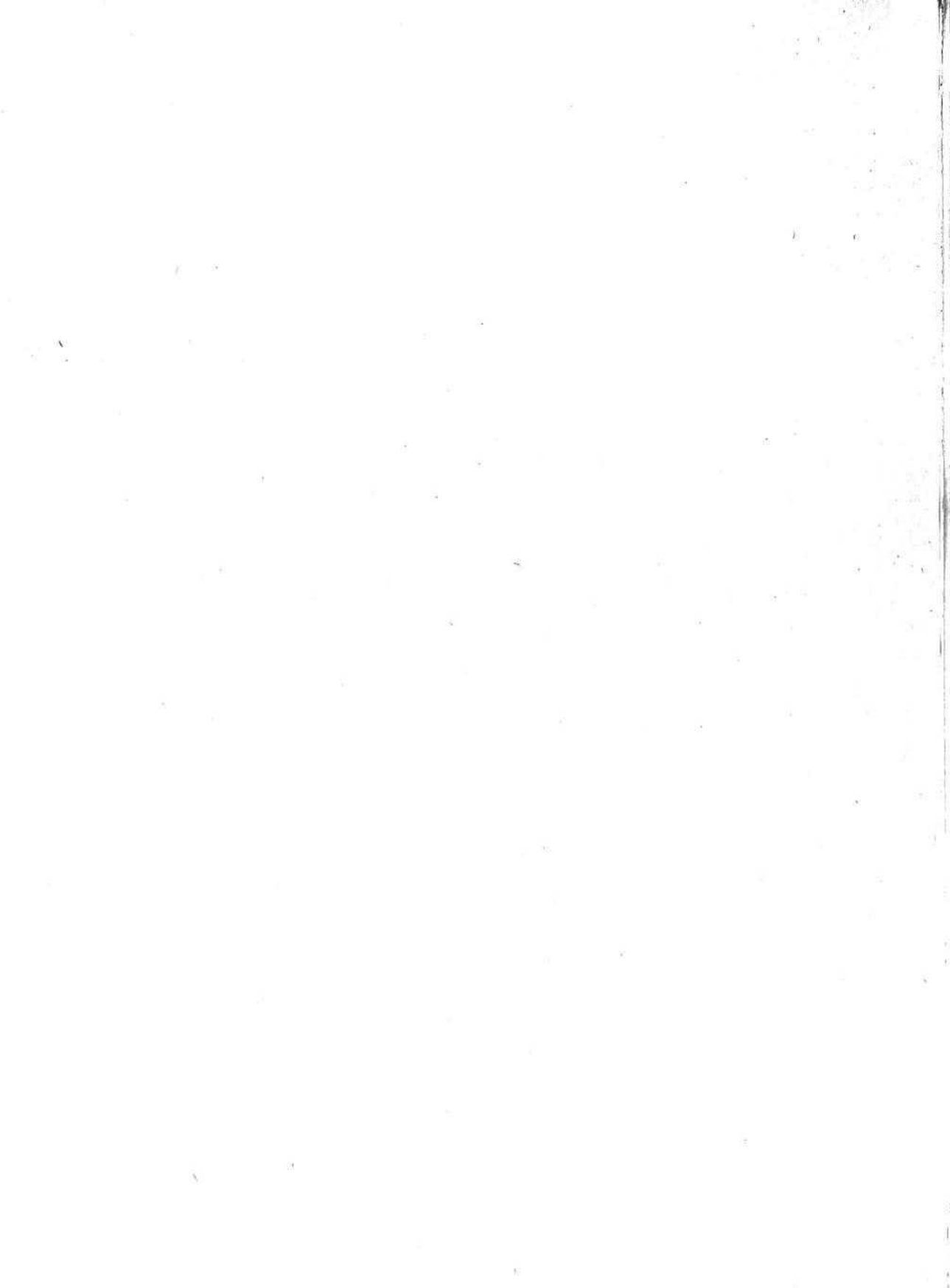
LEDoux c. 134270 CANADA INC. *ET AL.* 6421

MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST c. AHMED 6422

VILLE DE SAINTE-ADÈLE c. VALIN 6423

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE NICOLET 6423



AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Régie intermunicipale des bibliothèques publiques de Dorion-Vaudreuil

Je, Jacques Lessard, président, étant la plus haute autorité au sein de la Régie intermunicipale des bibliothèques publiques de Dorion-Vaudreuil, dont l'adresse est Centre culturel, 400, boulevard Roche, Vaudreuil, QC, J7V 6B1, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Michelle Dupuy, directrice, bibliothécaire professionnelle, Centre culturel, 400, boulevard Roche Vaudreuil, QC, J7V 6B1, tél.: (514) 455-5588, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Vaudreuil, le 26 novembre 1985

44253

Le président,
JACQUES LESSARD

**Aménagement et l'urbanisme —
Loi sur l'**

Communauté régionale de l'Outaouais

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), je prolonge jusqu'au 23 juin 1987 le délai imparti à la Communauté régionale de l'Outaouais afin de lui permettre de réviser son schéma d'aménagement.

Québec, le 6 décembre 1985

358

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

Assurance-récolte — Loi sur l'

Cultures de serre

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1986, les prix unitaires et les taux de cotisations suivants:

Pour les tomates de serre:

1. Prix unitaires selon la période de production (\$/m² de culture assurable):

Option I:

Semaine	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1	1,29	1,33	1,39	1,40	1,40	1,36	1,50	1,45	1,42	1,42	1,42	1,44
2	1,82	1,91	2,01	2,05	2,03	1,96	2,06	1,97	1,91	1,90	1,91	1,94
3	2,36	2,54	2,66	2,69	2,64	2,52	2,61	2,52	2,39	2,39	2,43	2,54
4	4,17	4,38	4,40	4,30	4,06	3,81	3,55	3,40	3,32	3,39	3,59	3,87
5	4,85	5,17	5,22	5,11	4,79	4,44	4,10	3,89	3,80	3,88	4,12	4,47
6	5,52	5,95	6,03	5,91	5,52	5,08	4,65	4,39	4,29	4,37	4,64	5,07
7	6,20	6,77	6,85	6,71	6,16	5,62	5,57	5,10	4,97	5,08	5,74	6,17
8	7,00	7,60	7,67	7,46	6,81	6,18	6,41	5,91	5,80	6,03	6,97	7,71
9	9,35	10,07	10,09	9,62	8,62	7,65	7,16	6,63	6,55	6,89	8,11	9,17
10	11,42	12,27	12,23	11,50	10,16	8,84	7,92	7,35	7,30	7,75	9,25	10,62
11	13,44	14,41	14,31	13,32	11,30	9,99	8,67	8,08	8,04	8,61	10,39	12,07
12	15,64	16,56	16,20	14,87	12,50	10,99	9,46	8,86	8,97	9,82	11,91	13,97
13	17,78	18,65	18,03	16,35	13,65	11,93	10,18	9,61	9,83	10,96	13,36	15,80
14	19,92	20,73	19,86	17,83	14,79	12,87	10,90	10,36	10,70	12,10	14,81	17,64
15	22,07	22,82	21,68	19,31	15,93	13,81	10,94	10,45	10,88	12,46	15,31	18,32
16	24,31	24,75	23,27	20,55	16,97	14,82	10,24	9,83	10,53	11,91	14,98	17,71
17	25,62	25,79	24,00	21,04	17,37	15,25	8,53	8,28	9,01	10,30	12,95	15,18
18	26,81	26,73	24,65	21,46	17,72	15,63	4,91	4,82	5,32	6,13	7,71	8,97
19	27,87	27,56	25,22	21,82	18,01	15,96	2,58	2,56	2,85	3,31	4,17	4,82
20	27,96	27,15	24,63	21,45	17,69	15,78	0,91	0,90	1,02	1,19	1,51	1,72
21	26,46	25,47	22,89	19,90	16,51	14,82						
22	22,50	21,49	19,38	16,81	14,03	12,66						
23	14,63	13,87	12,31	10,66	8,94	8,12						
24	9,46	8,83	8,08	6,99	5,89	5,38						
25	6,13	5,69	5,19	4,50	3,82	3,52						
26	3,81	3,51	3,20	2,78	2,38	2,21						
27	2,62	2,41	2,18	1,91	1,64	1,53						
28	1,35	1,24	1,12	0,98	0,85	0,79						
Cumu- latif *	46,03	42,00	37,32	32,64	28,19	26,50	15,41	15,37	17,33	20,27	25,63	29,32

* Prix unitaire cumulatif

Option 2: 75 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option I.

Option 3: 50 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option I.

Pour les concombres de serre:

1. Prix unitaires selon la période de production (\$/m² de culture assurable):

Option I:

Semaine	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1	1,90	1,91	1,84	1,74	1,60	1,50	1,75	1,74	1,79	1,88	2,03	2,13
2	2,41	2,43	2,38	2,28	2,14	2,03	2,27	2,24	2,28	2,37	2,52	2,63
3	2,92	2,97	2,93	2,83	2,67	2,55	2,77	2,74	2,77	2,86	3,01	3,14
4	4,55	4,98	5,06	4,91	4,49	4,02	3,90	3,67	3,67	3,78	4,05	4,45
5	5,87	6,68	6,89	6,68	6,00	5,19	4,72	4,29	4,26	4,40	4,78	5,46
6	7,14	8,33	8,66	8,40	7,46	6,30	5,50	4,87	4,80	4,97	5,46	6,42
7	8,42	10,10	10,44	10,12	8,57	7,07	6,27	5,44	5,34	5,53	6,42	7,37
8	10,11	11,92	12,20	11,62	9,73	7,89	6,89	6,02	5,95	6,25	7,42	8,69
9	11,85	13,79	14,01	13,17	10,94	8,76	7,55	6,65	6,60	7,03	8,47	10,05
10	13,34	15,37	15,53	14,45	11,92	9,45	8,07	7,15	7,13	7,65	9,34	10,21
11	14,49	16,55	16,66	15,38	12,29	9,91	8,39	7,48	7,48	8,10	9,98	12,07
12	15,35	17,24	17,11	15,60	12,40	9,98	8,52	7,66	7,78	8,61	10,67	12,97
13	15,59	17,28	16,95	15,29	12,07	9,69	8,32	7,56	7,77	8,75	10,89	13,31
14	15,17	16,63	16,15	14,42	11,32	9,07	7,83	7,17	7,44	8,51	10,64	13,06
15	13,98	15,18	14,61	12,94	10,11	8,08	7,02	6,47	6,77	7,85	9,84	12,11
16	12,40	13,22	12,59	11,05	8,63	6,95	6,08	5,65	6,09	6,97	8,94	10,87
17	10,35	10,89	10,26	8,93	6,97	5,65	4,99	4,69	5,14	5,95	7,63	9,18
18	7,89	8,21	7,66	6,62	5,17	4,21	3,74	3,57	3,97	4,63	5,94	7,08
19	5,60	5,76	5,33	4,57	3,57	2,93	2,62	2,52	2,84	3,34	4,28	5,06
20	3,56	3,59	3,30	2,84	2,21	1,83	1,65	1,60	1,82	2,16	2,78	3,25
21	1,86	1,86	1,69	1,45	1,14	0,95	0,86	0,86	0,98	1,17	1,49	1,72
22	0,65	0,64	0,58	0,50	0,39	0,33	0,30	0,30	0,35	0,42	0,53	0,61
Cumu- latif *	35,05	34,63	31,30	26,80	21,07	17,66	16,25	16,40	19,02	22,79	28,63	32,74

* Prix unitaire cumulatif

Option 2: 75 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option I.

Option 3: 50 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option I.

Pour les laitues de serre:

1. Prix unitaires selon la période de production (\$/m² de culture assurable):

Option I:

Semaine	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1	1,72	1,73	1,75	1,76	1,76	1,74	1,68	1,64	1,63	1,66	1,72	1,81
2	2,21	2,24	2,27	2,28	2,28	2,25	2,18	2,13	2,11	2,14	2,20	2,29
3	3,21	3,28	3,28	3,23	3,11	3,01	2,67	2,61	2,59	2,61	2,68	2,79
4	3,72	3,81	3,82	3,76	3,63	3,52	3,40	3,15	3,09	3,14	3,33	3,71
5	4,22	4,33	4,35	4,28	4,14	4,01	4,12	3,67	3,57	3,65	3,95	4,61
6	4,72	4,85	4,87	4,81	4,65	4,51	4,84	4,18	4,06	4,16	4,58	5,51
7	5,93	6,56	6,58	6,46	5,70	5,21	5,56	4,70	4,54	4,67	5,48	6,41
8	7,56	8,31	8,28	7,90	6,79	5,96	6,14	5,25	5,12	5,36	6,45	7,70
9	9,15	10,04	9,95	9,30	7,85	6,69	6,69	5,76	5,65	6,01	7,37	8,94
10	10,75	11,76	11,61	10,71	8,92	7,41	7,23	6,27	6,19	6,66	8,30	10,18
11	12,35	13,48	13,28	12,12	9,64	8,13	6,48	5,65	5,60	6,09	7,69	9,52
12	14,13	15,20	14,74	13,24	10,41	8,71	4,15	3,65	3,69	4,12	5,24	6,52
13	15,85	16,87	16,15	14,30	11,14	9,23	1,46	1,30	1,33	1,52	1,95	2,44
14	14,64	15,45	14,63	12,80	9,88	8,13						
15	9,64	10,10	9,48	8,21	6,28	5,13						
16	3,50	3,60	3,34	2,86	2,18	1,79						
Cumu- latif *	21,00	21,60	20,02	17,13	13,09	10,74	8,78	7,81	8,00	9,15	11,69	14,64

* Prix unitaire cumulatif

Option 2: 75 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option I.

Option 3: 50 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option I.

Pour les tomates de serre:

2. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée au mètre carré)

Nouveaux assurés: 3,00 %

Anciens assurés:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	2,50	2,50	2,40	2,30	2,20	2,10
0,11 - 0,40	2,80	2,71	2,62	2,53	2,44	2,35
0,41 - 0,70	3,13	3,02	2,92	2,81	2,71	2,60
0,71 - 1,10	3,40	3,39	3,38	3,37	3,36	3,35
1,11 - 1,25	3,55	3,59	3,67	3,72	3,77	3,82
1,26 - 1,50	3,65	3,71	3,76	3,84	3,92	4,00
1,51 - 2,00	3,72	3,86	4,00	4,14	4,28	4,42
2,01 - 3,00	3,99	4,26	4,54	4,81	5,08	5,35
3,01 - 4,00	4,40	4,85	5,29	5,73	6,17	6,61
4,01 et plus	5,10	5,65	6,20	6,75	7,30	7,85

Pour les concombres de serre:

2. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée au mètre carré)

Nouveaux assurés: 1,44 %

Anciens assurés:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00 - 0,10	1,44	1,38	1,31	1,25	1,19	1,13
0,11 - 0,40	1,45	1,41	1,36	1,31	1,26	1,21
0,41 - 0,70	1,47	1,44	1,41	1,38	1,35	1,32
0,71 - 1,10	1,50	1,49	1,48	1,47	1,46	1,45
1,11 - 1,25	1,54	1,58	1,60	1,65	1,69	1,73
1,26 - 1,50	1,60	1,62	1,65	1,69	1,73	1,77
1,51 - 2,00	1,63	1,68	1,77	1,86	1,95	2,04
2,01 - 3,00	1,70	1,80	2,04	2,23	2,43	2,63
3,01 - 4,00	1,87	2,10	2,41	2,64	2,98	3,22
4,01 et plus	1,88	2,25	2,65	3,02	3,36	3,73

Pour les laitues de serre:

Nouveaux et anciens assurés: 2,00 %.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentant la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

44191

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Tabac à cigare et à pipe

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1986, les prix unitaires et les taux de cotisations suivants:

1. Prix unitaires:

a) Pour le tabac à cigare: 2,90 \$ le kilogramme;

b) Pour le tabac à pipe: 3,98 \$ le kilogramme;

2. Taux de cotisation (taux applicables à la valeur assurée):

Nouveaux assurés: 3,35 %

Anciens assurés:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans
0.00-0.10	3.35	3.25	3.15	3.05	2.95	2.85	2.74	2.63	2.52	2.41	2.30	2.19	2.07	1.95	1.83	1.71
0.11-0.25	3.39	3.36	3.28	3.20	3.12	3.04	2.95	2.85	2.75	2.65	2.55	2.45	2.35	2.25	2.15	2.05
0.26-0.50	3.44	3.40	3.37	3.30	3.25	3.20	3.15	3.10	3.04	2.98	2.92	2.86	2.80	2.74	2.68	2.62
0.51-0.75	3.50	3.49	3.48	3.47	3.46	3.45	3.44	3.43	3.42	3.41	3.40	3.39	3.38	3.37	3.36	3.35
0.76-1.00	3.80	3.82	3.84	3.86	3.88	3.90	3.92	3.94	3.96	3.98	4.00	4.02	4.04	4.06	4.08	4.10
1.01-1.25	4.10	4.14	4.18	4.22	4.26	4.30	4.34	4.38	4.44	4.50	4.56	4.62	4.68	4.74	4.80	4.86
1.26-2.00	4.50	4.62	4.74	4.86	4.98	5.10	5.25	5.40	5.55	5.70	5.85	6.08	6.31	6.54	6.77	7.00
2.01-3.00	4.90	5.10	5.30	5.50	5.70	5.90	6.22	6.54	6.86	7.18	7.50	8.00	8.50	9.00	9.50	10.00
3.01-4.00	5.40	5.80	6.20	6.60	7.00	7.40	8.00	8.60	9.20	9.80	10.40	11.32	12.24	13.16	14.08	15.00
4.01 et +	6.00	6.60	7.20	7.80	8.40	9.00	9.95	10.90	11.85	12.80	13.75	15.20	16.65	18.10	19.55	21.00

3. Taux d'escompte:

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

44192

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Avis divers

Municipalité scolaire de Cowansville

Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 213,000 \$ datée du 1^{er} février 1970

Avis public est, par les présentes donné que conformément aux dispositions de l'émission en titre les obligations ci-après désignées ont été tirées au sort pour fin de rachat en date du 1^{er} février 1986.

Dénominations de 1 000 \$: M175, M176, M177, M182, M183, M184, M192, total 7 000 \$.

Les obligations ci-haut désignées cesseront de porter intérêts en date du 1^{er} février 1986. Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite Banque à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1^{er} février 1986 attachés.

Cowansville, le 10 décembre 1985

44254

Le directeur général,
J. R. BISSELL

Provincial Association of Catholic Teachers of Québec (PACT)*Avis d'approbation*

L'inspecteur général des institutions financières donne avis, conformément à l'article 9 du chapitre 103 des lois de 1969, modifié par le décret 2240-85 du 31 octobre 1985, que le 2 décembre 1985 il a approuvé les modifications aux règlements généraux de la corporation the « Provincial Association of Catholic Teachers of Québec (PACT) », telles qu'adoptées le 29 mai 1985 par le Conseil provincial de la corporation.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1830-3123

355

Succession David Georges Gilbert Angell

Avis est, par les présentes, donné que Richard Angell, pressier, demeurant au 4680, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, QC, H1V 1Y9, Allan Angell, magasinier, demeurant au 3971, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, QC, H1W 2G7, Claire Angell, ménagère, demeurant au 1622, rue Aird, Montréal, QC, H1V 2V5, épouse de Roger Gamache, Carmen Angell, ménagère, demeurant au 8175, A.-A.-Desroches, appartement 102, Montréal, QC, H1L 1S3, Francine Angell, serveuse, demeurant au 9140, rue de Marseille, appartement 4, Montréal, QC, H1L 1T1, André Angell, coupeur, demeurant au 107, rue Crodeur, Longueuil, QC, J4J 2S2, Nicole Angell, ménagère, demeurant au 3195, rue Mousseau, appartement 2, Montréal, QC, H1L 4W4, agissant personnellement et en sa qualité de tutrice aux enfants mineurs Sylvain Angell et Martin Angell, dûment nommée aux termes d'une ordonnance de la Cour supérieure du district de Montréal, en date du sept octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), dossier no 500-14003156858 de ladite Cour, seuls et uniques héritiers de feu David Georges Gilbert Angell, en son vivant, retraité, demeurant au 3971, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, QC, H1W 2G7, où il est décédé le neuf mai mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), sans laisser de testament, ont accepté la succession dudit David Georges Gilbert Angell, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Suzanne Zummo, notaire, 4270, rue de Lorimier, Montréal, QC, en date du cinq novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré à Montréal sous le numéro 3652390.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Suzanne Zummo, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 19 novembre 1985

44229

Le procureur,
SUZANNE ZUMMO, notaire

Succession Gilles Lessard

Avis est, par les présentes, donné que madame Francine Nadeau, tutrice aux enfants mineurs de feu Gilles Lessard en son vivant demeurant à Rock Forest, province de Québec, est décédé, le 7 octobre 1985, sans testament. Laquelle a été nommée tutrice aux termes d'un jugement rendu, le 28 novembre 1985, sous le numéro 450-14-000820-850 des dossiers de la Cour, elle a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et aux noms des enfants mineurs, la succession dudit Gilles Lessard, aux termes d'un acte reçu devant Florianne Perras, notaire au 1505, rue King Est, Fleurimont, le 6 décembre 1985, et enregistré à la division d'enregistrement de Sherbrooke, le 6 décembre 1985, sous le numéro 324775.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 9 décembre 1985

44251

Le procureur,
FLORIANNE PERRAS, notaire

Succession Paul Henri Lapointe

Avis est, par les présentes, donné que dame Helen Marjory McLeish, ménagère, veuve de feu Paul Henri Lapointe, domiciliée au 550, rue Landreville, appartement 1A, Île-des-Soeurs, Verdun, province de Québec, seule légataire universelle de son mari, feu Paul Henri Lapointe, en son vivant, architecte, domicilié au 520, rue de Gaspé, appartement 511, Île-des-Soeurs, Verdun, province de Québec, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 21 juin 1985, a accepté la succession dudit Paul Henri Lapointe, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Gérard Bourbonnière, notaire, 360, rue Lafleur, ville de LaSalle, province de Québec, daté le seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, et enregistré à Montréal, le vingt novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq, sous le numéro 3654850.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Gérard Bourbonnière et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la légataire universelle paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

LaSalle, le 27 novembre 1985

44247

Le procureur,
LOUIS BOUCHARD, notaire

Ville de Pointe-Claire

Rachat d'obligations

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Pointe-Claire en date du 1^{er} février 1969, pour un montant total de 30 000,00 \$.

Avis vous est, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Trudeau, greffier de la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de trente (30) numéros d'obligations, émission du 1^{er} février 1969, échéant le 1^{er} février 1989, et portant intérêt au taux de 7¼ % l'an, au montant de 1 000,00 \$ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

M857, M882, M897, M909, M911, M914, M915, M916, M930, M938, M943, M960, M961, M963, M968, M972, M975, M982, M989, M999, M1002, M1003, M1011, M1020, M1023, M1026, M1027, M1043, M1058 et M1066.

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} février 1986, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

Pointe-Claire, le 9 décembre 1985

44252

Le greffier,
MONIQUE TRUDEAU

Ville de Port-Cartier

Rachat d'obligations

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Port-Cartier rachètera le 1^{er} février 1986, tel que prévu dans les procédures originales, un montant de 31 000 \$ d'obligations de l'émission originale de 246 000 \$ datée du 1^{er} février 1969.

Suite à un tirage au sort, les obligations portant les numéros suivants seront rachetées le 1^{er} février 1986:

Dénominations de 1 000 \$:

M-151, M-181, M-155, M-179, M-186, M-152, M-169, M-166, M-158, M-184 et M-176;

Dénominations de 20 000 \$:

A-001.

Les obligations ainsi rachetées devront être présentées pour paiement aux endroits y mentionnés et cesseront de porter intérêts à compter du 1^{er} février 1986.

Port-Cartier, le 4 décembre 1985

Le greffier,
VILMOND COUTURE

Hôtel de ville

40, avenue Parent

Ville de Port-Cartier

QC, G5B 2G5

Téléphone: 766-2343, code 418

44193

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et de l'article 649 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1985 11 20, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de S.I.-D.A.C. — Centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 novembre 1985

Le greffier de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu,

44248

ME JACQUES JUTRAS
2325-2794

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alain Desfossés dit St-Louis

Prenez avis que Alain Desfossés dit St-Louis, domicilié au 727, 9^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain St-Louis.

Montréal, le 3 octobre 1985

44120-50-2 *Les procureurs du requérant,*
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD, *avocats*

Alexandros Efstathopoulos

Prenez avis que Alexandros Efstathopoulos, domicilié au 4473, de Maisonneuve Ouest, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alexander Clift.

Montréal, le 29 octobre 1985

44121-50-2 *Les procureurs du requérant,*
LEDUC, ST-PIERRE &
THERRIEN, *avocats*

Céline Duchesne dit Dandurand

Prenez avis que Céline Duchesne dit Dandurand, domiciliée au 5479, rue Cartier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Céline Dandurand.

Montréal, le 31 octobre 1985

44153-50-2 *Les procureurs du requérant,*
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD, *avocats*

Cerkis Bedikian

Prenez avis que Cerkis Bedikian, domicilié au 23, 16^e Rue, Roxboro, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Serge Bedikian.

Val-d'Or, le 27 novembre 1985

44086-50-2 *Les procureurs du requérant,*
CLICHE & CLICHE

Chantal Leclerc

Prenez avis que Chantal Leclerc, domiciliée au 1509, rue Bélair, Val-Bélair, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantal Marcoux.

Québec, le 17 octobre 1985

44088-50-2 *Les procureurs de la requérante,*
CLOUTIER, TURGEON & ASSOCIÉS

Doris Garand

Prenez avis que Doris Garand, domiciliée au 35, rue du Parc, case postale 752, Clermont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carmen Doris Nathalie Claudia Garand-Rochette.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1985

44210-51-2 *La requérante,*
DORIS GARAND

Gérard Roland François Poisson

Prenez avis que Gérard Roland François Poisson, domicilié au 11615, rue Bellevois, appartement 203, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Roland François Duchesne.

Montréal-Nord, le 28 octobre 1985

44244-51-2 *Les procureurs du requérant,*
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY,
SASSEVILLE & LAFORTUNE

Huguette Gagnon

Prenez avis que Huguette Gagnon, domiciliée au 4546, rue des Clercs, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de

la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pauline Gagnon.

Québec, le 29 novembre 1985

44167-51-2

Le procureur de la requérante,
FRANCE DUHAMEL, *avocate*

Hyman Leon Cutler

Prenez avis que Hyman Leon Cutler, domicilié au 77, chemin Cleve, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harrison Lloyd Cutler.

Montréal, le 26 novembre 1985

44079-50-2

Les procureurs du requérant,
KAUFMAN, RESPITZ

Issie Goldberg

Prenez avis que Issie Goldberg, domicilié au 7431, chemin Kingsley, appartement 1409, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Issie Goldenberg.

Westmount, le 26 novembre 1985

44168-51-2

Le requérant,
ISSIE GOLDBERG

Jean Harrington

Prenez avis que Jean Harrington, domicilié au 39, de Touraine, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Harrington.

Rimouski, le 3 décembre 1985

44211-51-2

Le requérant,
JEAN HARRINGTON

Jeanne Lebedeff

Prenez avis que Jeanne Lebedeff, domiciliée au 326, chemin des Patriotes Sud, Mont-Saint-Hilaire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tania Lebedeff.

Saint-Hyacinthe, le 29 novembre 1985

44169-51-2

Le procureur de la requérante,
FRANÇOIS DORÉ, *avocat*

Jennifer Reich

Prenez avis que Jennifer Reich, domiciliée au 6, chemin Baronscourt, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jennifer Fraenkel.

Ce changement n'affectera que la requérante elle-même.

Montréal, le 3 décembre 1985

44187-51-2

Les procureurs de la requérante,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
FELDMAN & ROSS

Jocelyne Fortin

Prenez avis que Jocelyne Fortin, domiciliée au 126, rue Desjardins, Sainte-Agathe-des-Monts, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joyce Fortin.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 décembre 1985

44245-51-2

Les procureurs de la requérante,
GODARD, BÉLISLE & ASSOCIÉS

Joseph Carol Chrétien

Prenez avis que Joseph Carol Chrétien, domicilié au 280, Charon, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Carl Denis.

Montréal, le 28 novembre 1985

44122-50-2

Le procureur du requérant,
CAROLE DE LAGRAVE, *avocate*

Joseph Pierre André Marois dit Bérubé

Prenez avis que Joseph Pierre André Marois dit Bérubé, domicilié au 3094, Barry, Baie-Comeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat

lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Pierre André Marois.

Baie-Comeau, le 2 octobre 1985

Les procureurs du requérant,
BOIVIN, DANDENAULT &
ASSOCIÉS, *avocats*

44155-50-2

Joseph Pierre Michel Béland

Prenez avis que Joseph Pierre Michel Béland, domicilié au 8808, rue Esplanade, Ahuntsic, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rodolf Noël.

Montréal, le 28 octobre 1985

Les procureurs du requérant,
BOISCLAIR, KOZINA &
ASSOCIÉS, *avocats*

44154-50-2

Léopold Ouellet

Prenez avis que Léopold Ouellet, domicilié au 2294, rue Lamarche, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réginald Ouellet.

Jonquière, le 4 novembre 1985

Les procureurs du requérant,
ROY & DUROCHER, *avocats*

44087-50-2

Liana Reich

Prenez avis que Liana Reich, domiciliée au 6, chemin Baronscourt, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Liana Fraenkel.

Ce changement n'affectera que la requérante elle-même.

Montréal, le 3 décembre 1985

Les procureurs de la requérante,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
FELDMAN & ROSS

44188-51-2

Lucien Julien

Prenez avis que Lucien Julien, domicilié au 5625, boulevard Cléroux, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Deslauriers Rémillard.

Laval, le 6 décembre 1985

Pour le requérant,
CAMILLE DESLAURIERS

44246-51-2

Lucien Muise

Prenez avis que Lucien Muise, domicilié au 57, Groenland, Val-Bélair, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Mius.

Val-Bélair, le 4 décembre 1985

Le requérant,
LUCIEN MUISE

44135-50-2

Marie Colette Paule-Renée Duchesne

Prenez avis que Marie Colette Paule-Renée Duchesne, domiciliée au 1096, rue Bagot, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Colette Paule-Renée Suzanne Duchesne.

La Baie, le 11 novembre 1985

Le procureur de la requérante,
PAUL LEBLANC, *avocat*

44189-51-2

Marie Denise Linda Moreau

Prenez avis que Marie Denise Linda Moreau, domiciliée au 2920, rang Nord, Vacluse, Saint-Gérard-Magella, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lynda Moreau.

Joliette, le 19 novembre 1985

Les procureurs de la requérante,
LANDREVILLE, FARIBAUT, THIFFAULT,
VARIN & BRIND'AMOUR

44136-50-2

Marie Jacqueline Jeannette Verville

Prenez avis que Marie Jacqueline Jeannette Verville, domiciliée au 1375, 122^e Rue, Shawinigan-Sud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Jacqueline Jeannine Verville.

Trois-Rivières, le 21 novembre 1985

44212-51-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN PAQUIN, notaire

Paul Peixe

Prenez avis que Paul Peixe, domicilié au 1274, rue Barre, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Brunet.

Montréal, le 15 novembre 1985

44080-50-2 BRISSON, BOURDEAU, OUELLET & VAUDRY
Les procureurs du requérant,

Raymond Sims Webb alias Raymond Nash

Prenez avis que Raymond Sims Webb alias Raymond Nash, domicilié au 627, 4^e Avenue, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Nash.

Montréal, le 29 novembre 1985

44170-51-2 *Le procureur du requérant,*
FREDERICK R. PHILLIPS

Sherly Maria Loretta Candussi

Prenez avis que Sherly Maria Loretta Candussi, domiciliée au 223, Melville, appartement 34, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sherly Maria Loretta DeSanctis.

Montréal, le 4 décembre 1985

44190-51-2 *Le procureur de la requérante,*
WILLIAM SLOAN

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rouyn-Noranda
No 600-02-000281-850

CORPORATION MUNICIPALE DE BEAUDRY, demanderesse, contre CATHERINE LONERGAN, autrefois domiciliée au 108, Isabella Street, Toronto, et maintenant d'adresse inconnue, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Catherine Lonergan de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119 a du C.P.C. a été laissée au greffe à l'intention de Catherine Lonergan au 2, avenue du Palais, Rouyn, QC.

Rouyn, le 22 novembre 1985

44238 *Le greffier adjoint de la*
Cour provinciale,
DORKISE RICHARD

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Rouyn-Noranda
No 600-02-000285-851

CORPORATION MUNICIPALE DE BEAUDRY, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal à Beaudry, QC, demanderesse, contre JAMES DOUGLAS CLARKSON, autrefois domicilié au 11382, Spice Drive, San Diego, État de la Californie, États-Unis, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à James Douglas Clarkson de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119 a du C.P.C. a été laissée au greffe à l'intention de James Douglas Clarkson au 2, avenue du Palais, Rouyn, QC.

Rouyn, le 22 novembre 1985

44239 *Le greffier adjoint de la*
Cour provinciale,
DORKISE RICHARD

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006303-855

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ADEDAMOLA DOCEMO, domicilié au 23, place Gauthier, Dollard-des-Ormeaux, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Adedamola Docemo, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

356

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006274-858

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BIENNE BLEMUR, domicilié au 4093, Laval, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Bienne Blemur, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 novembre 1985

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

356

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006580-858

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre CHARLES DAVID JAMES, domicilié à route rurale no 1, Hudson, Beauharnois, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Charles David James, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

356

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006679-858

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CLAUDE DESLOOVER, domicilié au 5399, rue Marquette, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Claude Desloover, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

356

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-010169-847

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANNY WONG, domicilié au 19, Staynor, appartement 3, Westmount, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Danny Wong, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006536-850

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DAVE EMBLEM, domicilié à route rurale no 1, Beebe, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Dave Emblem, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006576-856

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DEBORAH LUCAS, domiciliée au 10, place Windsor, Bromont, Bedford, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Deborah Lucas, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004077-857

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DEBORAH RANKIN, domiciliée au 7637, rue Chouinard, LaSalle, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Deborah Rankin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006297-859

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FRANCINE LA-ROUCHE, domiciliée au 1586, rue des Érables, Chicoutimi, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Francine Larouche, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 novembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006553-855

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre HENNING POTRATZ, domicilié au 927, rue Cartier, Québec, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Henning Potratz, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 novembre 1985

356

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006586-855

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES GAGNON, domicilié au 2326, rue Gamache, appartement 8-A, Longueuil, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Jacques Gagnon, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-003679-851

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre JEAN OGE, domicilié au 2367, rue Gervais, LaSalle, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Jean Oge, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-006531-851

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOHN BOULANGER, domicilié au 1280, rue Saint-Marc, appartement 810, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à John Boulanger, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 29 novembre 1985

356

Le greffier adjoint,
 MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Québec
 No 200-02-004880-854

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LUCIE PLOUFFE, domiciliée au 8570, rue Saint-Denis, appartement 3, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Lucie Plouffe, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006539-854

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MANON HENRI, domiciliée au 735, rue Marin, Montréal, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Manon Henri, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006554-853

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MAUREEN JOY ELLIS, domiciliée au 1575, Decelles, ville Saint-Laurent, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Maureen Joy Ellis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003729-854

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL THIBAUT, domicilié au 231, de La Colomnière, Québec, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Michel Thibault, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006534-855

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PATRICK DAVIS, domicilié au 2518, Saint-Charles, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Patrick Davis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

356

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006278-859

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre VICTORIN NOLET, domicilié au 1180, rue Brown, appartement 2, Québec, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Victorin Nolet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 2 décembre 1985

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2329-4838 LES ATELIERS D'ÉBÉNISTERIE ET DE VITRAIL (A.E.V.) LTÉE	1985 11 27	Saint-Jérôme

355

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-8711 2330-8711 QUÉBEC INC.	1985 11 25	Montréal
2330-8950 2330-8950 QUÉBEC INC.	1985 11 25	Montréal
2330-9206 2330-9206 QUÉBEC INC.	1985 11 25	Québec
2330-9214 2330-9214 QUÉBEC INC.	1985 11 25	Terrebonne
2330-9495 2330-9495 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Québec
2330-9602 2330-9602 QUÉBEC INC.	1985 11 25	Beauharnois
2330-9636 2330-9636 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Longueuil
2330-9677 2330-9677 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-9685 2330-9685 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Beauharnois
2330-9693 2330-9693 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Abitibi
2330-9719 2330-9719 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Laval
2330-9883 2330-9883 QUÉBEC INC.	1985 11 22	Chicoutimi
2331-0212 2331-0212 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Bedford
2331-0238 2331-0238 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Québec
2331-0287 2331-0287 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Joliette
2331-0295 2331-0295 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Longueuil
2331-0345 2331-0345 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Saint-François
2331-0378 2331-0378 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Montréal
2331-0410 2331-0410 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Montréal
2331-0444 2331-0444 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Abitibi
2331-0451 2331-0451 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0469 2331-0469 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0477 2331-0477 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0485 2331-0485 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Abitibi
2331-0493 2331-0493 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Terrebonne
2331-0535 2331-0535 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0543 2331-0543 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-0550 2331-0550 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0568 2331-0568 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0709 2331-0709 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Montréal
2331-0741 2331-0741 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Rimouski
2331-0766 2331-0766 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Chicoutimi
2331-0774 2331-0774 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0790 2331-0790 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0824 2331-0824 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Montréal
2331-0873 2331-0873 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0881 2331-0881 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0899 2331-0899 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0907 2331-0907 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0915 2331-0915 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Beauharnois
2331-0956 2331-0956 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0964 2331-0964 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0980 2331-0980 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0998 2331-0998 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1004 2331-1004 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1046 2331-1046 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-1087 2331-1087 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Beauharnois
2331-1103 2331-1103 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Longueuil
2331-1111 2331-1111 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Joliette
2331-1202 2331-1202 QUÉBEC INC.	1986 01 01	Alma
2331-1210 2331-1210 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Alma
2331-1228 2331-1228 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Trois-Rivières
2331-1236 2331-1236 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1244 2331-1244 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1251 2331-1251 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1269 2331-1269 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1277 2331-1277 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1285 2331-1285 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Rouyn-Noranda
2331-1327 2331-1327 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Charlevoix
2331-1343 2331-1343 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1350 2331-1350 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1368 2331-1368 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1392 2331-1392 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Saint-François
2331-1434 2331-1434 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Saint-François
2331-1517 2331-1517 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-1525 2331-1525 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1533 2331-1533 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1541 2331-1541 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1566 2331-1566 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1574 2331-1574 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1582 2331-1582 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1707 2331-1707 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montmagny
2331-1814 2331-1814 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Bedford
2331-1822 2331-1822 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1830 2331-1830 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1848 2331-1848 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1855 2331-1855 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1871 2331-1871 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1897 2331-1897 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-1905 2331-1905 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2002 2331-2002 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Longueuil
2331-2077 2331-2077 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Trois-Rivières
2331-2093 2331-2093 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Mingan
2331-2135 2331-2135 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-2143 2331-2143 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Laval
2331-2150 2331-2150 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2168 2331-2168 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2176 2331-2176 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2184 2331-2184 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2192 2331-2192 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2200 2331-2200 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2218 2331-2218 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2226 2331-2226 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2234 2331-2234 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2267 2331-2267 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2275 2331-2275 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2283 2331-2283 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2291 2331-2291 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Mingan
2331-2333 2331-2333 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Saint-François
2331-2358 2331-2358 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-2366 2331-2366 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Terrebonne
2331-2523 2331-2523 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2531 2331-2531 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-2598 2331-2598 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-2614 2331-2614 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Chicoutimi
2331-2671 2331-2671 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Montréal
2331-3349 2331-3349 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Québec
2331-3356 2331-3356 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Beauharnois
2331-3364 2331-3364 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-4313 2331-4313 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Rouyn-Noranda
2331-4321 2331-4321 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-4339 2331-4339 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-4347 2331-4347 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-4354 2331-4354 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-4362 2331-4362 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2331-4370 2331-4370 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Montréal
2433-8733 2433-8733 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2433-8741 2433-8741 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2433-8758 2433-8758 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2433-9202 2433-9202 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2433-9210 2433-9210 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2433-9244 2433-9244 QUÉBEC INC.	1985 11 19	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2433-9285 2433-9285 QUÉBEC INC.	1985 11 25	Montréal
2433-9327 2433-9327 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9335 2433-9335 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9343 2433-9343 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9368 2433-9368 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9376 2433-9376 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Montréal
2433-9418 2433-9418 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Richelieu
2433-9426 2433-9426 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Montréal
2433-9434 2433-9434 QUÉBEC INC.	1985 11 15	Saint-Hyacinthe
2433-9459 2433-9459 QUÉBEC INC.	1985 11 19	Montréal
2433-9517 2433-9517 QUÉBEC INC.	1985 11 21	Laval
2433-9525 2433-9525 QUÉBEC INC.	1985 11 22	Montréal
2433-9558 2433-9558 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9566 2433-9566 QUÉBEC INC.	1985 11 21	Montréal
2433-9640 2433-9640 QUÉBEC INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9665 2433-9665 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Laval
2433-9707 2433-9707 QUÉBEC INC.	1985 11 25	Montréal
2433-9889 2433-9889 QUÉBEC INC.	1986 01 01	Terrebonne
2433-9897 2433-9897 QUÉBEC INC.	1985 11 28	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2433-9939 2433-9939 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Richelieu
2433-9947 2433-9947 QUÉBEC INC.	1985 11 29	Richelieu
2331-1384 ACCESSOIRES DE PLOMBERIE J.D. GOULET INC.	1985 11 28	Saint-Maurice
2331-2325 ACCÈS LOGIQUE 2000 INC.	1985 12 15	Chicoutimi
2331-1772 LES ACHATS REGROUPÉS SAGAMIE INC.	1985 11 27	Chicoutimi
2433-9830 L'AGENCE DE VOYAGE ZÉPHYR INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9673 ALAIN PARÉ CONSULTANT INC.	1985 11 27	Montréal
2331-0188 ALBANA EXPLORATION INC.	1985 11 25	Abitibi
2331-2341 ALIMENTATION CHARLES RÉGNIER INC.	1985 11 28	Alma
2331-2564 ALIMENTATION J.-P. CÔTÉ & FILS INC.	1985 11 28	Québec
2331-1012 AQUAPHYSIQUE INC.	1985 11 28	Montréal
2434-0002 AQUA-PALACE INC.	1985 11 29	Richelieu
2331-0519 ARROSAGE MARSOLAIS ET MARION INC.	1985 11 28	Longueuil
2331-3406 LES ARTISANS DE KOS MEUBLE ANTIQUE INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0261 LES ATELIERS D'USINAGE CLAUDE LEDUC INC.	1985 11 26	Saint-François
2331-0329 ATELIER DE LETTRAGE DU SAGUENAY INC.	1985 11 27	Chicoutimi
2433-9863 AUROCK EXPLORATION INC.	1985 11 27	Terrebonne
2433-9590 AUTOMOBILE MICHEL D'AMOUR LTÉE	1985 11 25	Montréal
2433-9541 AU BAR CHEZ E.L. INC.	1985 11 25	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2433-9715 AY UNERGIE INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9582 A.B.R. EXPERTS EN SINISTRES INC.	1985 11 22	Montréal
2331-1400 À VUE D'OEIL INC.	1985 11 28	Chicoutimi
2331-2556 BÉDARD & FRÈRES G.P.M. INC.	1985 11 28	Québec
2330-9511 BEIGNERIE PÈRE & FILS INC.	1985 11 26	Saint-Hyacinthe
2331-0949 BERCLAIN GESTION OPÉRATIONNELLE INC.	1985 11 28	Québec
2433-9848 BEV TOILETTAGE CANIN INC. <i>BEV'S GROOMING INC.</i>	1985 11 27	Montréal
2433-8782 BOJANTRANS INC.	1985 11 18	Montréal
2331-1418 BRASSERIE A. & G. INC.	1985 11 28	Rimouski
2331-0725 BROCHETTERIE GIARDINO INC.	1985 11 27	Terrebonne
2331-2010 CABARET L'ALOUETTE INC.	1985 11 27	Québec
2329-8326 CABLE-O-BEC COMMUNICATIONS LTÉE	1985 10 31	Hull
2330-9974 ÇA CLIQUE JUNIOR INC.	1985 11 25	Saint-François
2331-1335 CENTRE DU CAMPING RÉMILLARD INC.	1985 11 28	Iberville
2433-9681 CENTRE D'ORDINATEURS COPROBE INC.	1985 11 28	Terrebonne
2331-1863 CÉRAMIQUE RÉJEAN LEMAY INC.	1985 12 01	Québec
2433-9905 CHINE-AMÉRIQUE TRADUCTIONS INC.	1986 01 01	Montréal
2433-9624 CHRISTIAN GROTHÉ AUTOMOBILES INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9996 CIE D'ACQUISITION D-PICT LTÉE <i>D-PICT ACQUISITION CO. LTD</i>	1985 11 29	Montréal

Denomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2329-5934 LES CIMENTIERIS RIVE-SUD INC.	1985 10 28	Montréal
2331-1780 CLARENCE GAUDREAU INC.	1985 11 27	Québec
2331-1079 CLUB 21 PRÊT-À-PORTER INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9350 LE CLUB AUDIO LASER INC.	1985 11 27	Laval
2331-0303 CLUB VIDÉODALISQUE INC.	1985 11 27	Laval
2331-2044 LA COMPAGNIE DE GESTION C.O. INC.	1985 11 27	Laval
2331-2036 COMPRESSEUR EXCEPTIONNAIR INC.	1985 11 27	Montréal
2433-9822 CONFECTION GISÈLE GODIN INC.	1985 11 26	Joliette
2331-1467 LES CONSTRUCTIONS ROSAIRE CHICOINE INC.	1985 11 29	Montréal
2433-9871 CONSULTEX IMMIGRATION INC.	1985 11 28	Montréal
2433-9491 COOPRO INC.	1985 11 20	Montréal
2433-9699 CORDONNERIE TIC TAC TOC INC.	1985 11 28	Montréal
2330-9404 CORPORATION FINANCIÈRE BRUNO INC.	1985 11 26	Montréal
2331-1186 COUVOIR D'IBERVILLE (1985) INC.	1985 12 02	Iberville
2331-1624 COUVRE-SOLS B.P. INC.	1985 11 29	Beauce
2331-1483 CO-ORDINATEUR INC.	1985 11 29	Arthabaska
2433-9236 CRÉATIONS ARIANA LTÉE	1985 11 18	Montréal
2330-9487 C.T. CHASSE & PÊCHE INC.	1985 11 26	Joliette
2331-2655 LES DÉBLAYAGES G.R. INC.	1985 11 28	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-0642 DÉPANNEUR ANDRÉ GAGNON INC.	1985 11 26	Québec
2330-9966 DÉPANNEUR G. COLLIN INC.	1985 11 25	Québec
2331-0311 DEROME ET PILOTTE, DESIGNERS INC.	1985 11 27	Montréal
2331-1681 DÉVELOPPEMENTS ANORAK LTÉE	1985 11 28	Bedford
2331-2770 DÉVELOPPEMENT DU LAC TREMBLANT INC. <i>LAC TREMBLANT DEVELOPMENT INC.</i>	1985 11 29	Terrebonne
2330-8679 LES DISTRIBUTIONS ABYCOM INC.	1985 11 25	Saint-François
2330-8752 DISTRIBUTIONS CLIVENT LTÉE	1985 11 26	Québec
2331-3380 DISTRIBUTION MULTI-CAISSES F.J.M. INC.	1985 11 30	Québec
2331-2622 DISTRIBUTION R. L'HEUREUX LTÉE	1985 11 27	Beauce
2330-9396 LES DOMAINES MI-JEAN LTÉE	1985 11 26	Longueuil
2330-9503 EAUDIST INC.	1985 11 26	Laval
2331-1095 ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON LAVAL (1985) INC.	1985 11 26	Montréal
2331-2051 LES ENTREPRISES ALAIN CHAPUT INC.	1985 11 27	Laval
2331-1137 LES ENTREPRISES ANDRÉ PAGÉ INC.	1985 11 27	Terrebonne
2433-9509 LES ENTREPRISES BALCLO INC.	1986 01 01	Montréal
2331-2689 LES ENTREPRISES BRUNO JUTRAS INC.	1985 11 28	Rimouski
2433-9533 LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE ALVI INC.	1985 11 22	Montréal
2330-8976 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES M.J.F. INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9632 LES ENTREPRISES ÉTOC INC.	1985 11 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2433-9616 LES ENTREPRISES FRANÇOIS L'HOMME INC.	1985 11 26	Iberville
2331-1426 ENTREPRISES G. CASTILLOUX INC.	1985 11 28	Longueuil
2331-1459 LES ENTREPRISES HANSA PAC INC. <i>HANSA PAC ENTERPRISES INC.</i>	1985 11 29	Longueuil
2433-8816 LES ENTREPRISES HYDRAULIQUES R.T. INC.	1985 11 20	Richelieu
2331-1152 LES ENTREPRISES JEAN MARCEL CROTEAU INC.	1985 11 27	Montréal
2330-8687 ENTREPRISES JEAN TREMBLAY & FILS INC.	1985 12 01	Roberval
2433-9400 LES ENTREPRISES JIM BÉRUBÉ INC.	1985 11 29	Laval
2331-0675 LES ENTREPRISES JOCELYN PAGÉ INC.	1985 11 27	Joliette
2331-0337 LES ENTREPRISES JOSEPH FALARDEAU INC.	1985 11 27	Montréal
2331-1764 LES ENTREPRISES J.Y.R. SIMARD INC.	1985 11 27	Chicoutimi
2331-2069 LES ENTREPRISES MARCEL ADAM INC.	1985 11 27	Terrebonne
2331-1038 ENTREPRISES MAZZAMBA DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL «EMDI» LTÉE <i>MAZZAMBA ENTERPRISES OF INTERNATIONAL DEVELOPMENT «MEID» LTD.</i>	1985 11 28	Québec
2330-8729 LES ENTREPRISES M. SIMONEAU INC.	1985 11 26	Longueuil
2331-0667 LES ENTREPRISES PIERRE DESJARDINS INC.	1985 11 27	Terrebonne
2331-0923 LES ENTREPRISES PLANTE & MARQUIS INC.	1985 11 28	Abitibi
2331-0683 LES ENTREPRISES RÉJEAN DESROSIERS INC.	1985 11 27	Laval
2331-0691 LES ENTREPRISES ROLAND COUSINEAU INC.	1985 11 27	Beauharnois
2330-9230 EOLBEC INC.	1985 11 25	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-0196 ÉPICERIE J.C. CÔTÉ INC.	1985 11 25	Rimouski
2331-2119 ÉQUIPEMENTS USAGÉS ST-JEAN INC.	1985 11 27	Iberville
2331-3620 ÉRABLIÈRES DE FRONTENAC INC.	1985 11 29	Montréal
2330-9610 ÉRABLIÈRE AU TOIT ROUGE INC.	1985 11 25	Iberville
2331-2705 LES EXCAVATIONS H.B.M. INC.	1985 11 28	Joliette
2330-9743 E.B. INTERMARK INC.	1985 11 27	Montréal
2433-9574 E.M.T. DÉNEIGEMENT INC.	1985 11 22	Laval
2331-0626 FABRICATION J.R. ROYAL INC.	1985 12 01	Trois-Rivières
2433-9921 FERBLANTERIE CLAUDE GAUTHIER INC.	1985 11 29	Montréal
2331-3638 FERBLANTERIE DAOUST INC.	1985 11 29	Beauharnois
2330-9578 FERME A. DARCHE & FILS INC.	1985 11 25	Saint-Hyacinthe
2331-0170 FERME GASTON & FERNANDO BOUCHARD INC.	1985 11 25	Chicoutimi
2331-0246 FERME ROLAND MORNEAU INC.	1985 11 26	Montmagny
2331-0428 FIBRE DE VERRE PERFECTION INC.	1985 11 27	Saint-Hyacinthe
2433-9228 FOURRURES PAR VASSO & PIERRE INC. <i>FURS BY VASSO & PETER INC.</i>	1985 11 18	Montréal
2433-9855 FRITZ SERVICES DE CAMIONNAGE INC.	1985 11 27	Montréal
2331-3315 GALERIE ZANETTIN INC.	1985 11 28	Québec
2331-0857 GARDERIE «LA PIEUVRE VERTE» INC.	1986 01 01	Montréal
2330-9438 LES GÉANTS DU BOIS FRANC INC.	1985 11 25	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-2127 GENVRIER INC.	1985 11 27	Saint-François
2330-9669 GESPRO 2000 INC.	1985 11 26	Montmagny
2331-1293 GESTANCIS INC.	1985 11 27	Saint-François
2331-0758 GESTARU INC.	1985 11 27	Saint-François
2330-9222 LES GESTIONS CHRISTIN INC.	1985 11 25	Québec
2331-0840 LES GESTIONS FRANKIE LAFONTAINE INC.	1985 11 27	Beauce
2330-8737 GESTIONS GRANBY INC.	1985 11 25	Bedford
2330-9735 LES GESTIONS JEAN-PAUL MONETTE INC.	1985 11 27	Saint-Maurice
2433-9475 GESTION A.B.F.A. INC. A.B.F.A. MANAGEMENT INC.	1985 11 19	Montréal
2331-0204 GESTION A.C.G. INC.	1985 11 26	Joliette
2331-3422 GESTION CLERMONT HUARD INC.	1985 11 29	Laval
2331-1673 GESTION DANIEL CÔTÉ INC.	1985 11 28	Québec
2331-0733 GESTION DUCASSE ET FORGET INC.	1985 12 01	Longueuil
2433-9467 GESTION JADIN INC.	1985 12 01	Joliette
2330-9644 GESTION NORMAND ROBERT INC.	1985 11 26	Montréal
2331-0394 GESTION PIERRETTE DESLANDES INC.	1985 11 26	Saint-Hyacinthe
2330-9453 GESTION PIERRE BOURGOUIN INC.	1985 11 26	Montréal
2330-9461 GESTION P. DIONNE INC.	1985 11 26	Rouyn-Noranda
2331-2580 GESTION REJO INC.	1985 11 28	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-0659 GESTION R.L.D.M. INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9608 GESTION SECAMAF INC.	1985 11 26	Montréal
2331-1129 GESTION SERGE HÉBERT INC.	1985 11 27	Montréal
2331-2747 GRAPHEMONT JONQUIÈRE INC.	1985 11 29	Chicoutimi
2331-3323 GROUPE BERNARD DENAULT INC.	1985 11 28	Québec
2331-1616 LE GROUPE PROGEX INC.	1985 11 28	Montréal
2433-8790 LE GROUPE RÉGENT INC.	1985 11 18	Trois-Rivières
2331-2630 LE GROUPE SOPLINOR INC.	1985 11 28	Québec
2331-1475 HABITATIONS SYDEM INC.	1985 11 29	Joliette
2331-1053 LES HALLES EN FLEURS INC.	1985 11 28	Québec
2331-1194 HERVÉ THERRIEN INC.	1985 11 27	Mégantic
2433-9301 HINKSON-4 INC.	1985 11 25	Montréal
2331-1657 HOLOTHÉRAPIE YVETTE MOULIN INC.	1985 11 29	Montréal
2331-0352 HÔTELLERIE CINQ ÉTOILES INC.	1985 11 26	Montréal
2331-0717 LES IMMEUBLES VAL 2000 INC.	1985 11 27	Québec
2433-8766 INNOVA 2000 INC.	1985 11 18	Montréal
2331-1665 INSTITUT DE BEAUTÉ ALICE QUILLES INC.	1985 11 29	Montréal
2331-1798 INTEK PLACEMENT INC.	1985 11 28	Montréal
2433-9251 LES INVESTISSEMENTS CHAN INC. CHAN'S INVESTMENTS INC.	1985 11 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-2762 LES INVESTISSEMENTS KASTEL INC. <i>KASTEL INVESTMENTS INC.</i>	1985 11 29	Terrebonne
2330-8992 LES INVESTISSEMENTS SEJEMI INC.	1985 11 25	Laval
2331-1491 LES INVESTISSEMENTS TECHNOVATION INC.	1985 11 28	Montréal
2330-9982 J.A. URGENCE SPORT INC.	1985 11 22	Joliette
2330-9990 J.C.G. INTERNATIONAL INC.	1985 11 26	Montréal
2331-1301 J.M. DESHARNAIS INC.	1985 11 27	Saint-Hyacinthe
2331-2739 LABOPRO P.S. INC.	1985 11 29	Québec
2330-9727 LABRECQUE - MORIN INC.	1985 11 27	Longueuil
2433-8808 LEVALCO INC.	1985 11 19	Montréal
2331-2242 LIBRAIRIE DU SQUARE INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0865 LES LIQUIDATIONS F.P. INC.	1985 11 27	Québec
2331-0402 LOCATION BURO + F.N. INC.	1985 11 26	Montréal
2331-0634 L.B.L. CÔTE DES NEIGES INC.	1985 11 26	Saint-François
2433-9293 L.H. BRICOLEUR INC.	1985 11 25	Terrebonne
2331-0808 MANUFACTURE P.E.C. INC.	1985 11 28	Montréal
2331-2754 MARCHÉ DE VIANDES GEORGE INC. <i>GEORGE'S MEAT MARKET INC.</i>	1985 11 29	Montréal
2331-0386 MARCHÉ SPARTA INC.	1985 11 27	Laval
2433-9392 MARIO CARUSO COIFFURE INC.	1985 11 28	Montréal
2331-0527 MASLOT INC.	1985 11 28	Charlevoix

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-2309 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION JACQUELINE COLLIN INC.	1985 11 28	Baie-Comeau
2331-1178 MATÉRIAUX J. NORMANDIN INC.	1985 11 26	Montréal
2330-8968 MCCLISH ÉLECTRIQUE INC.	1985 11 25	Saint-François
2330-8695 MENUISERIE F.R.D. INC.	1985 11 25	Québec
2331-3372 MICHELLE ROYER COIFFURE INC.	1985 11 29	Québec
2329-3822 MICHEL CHAPDELAIN INC.	1985 10 21	Saint-Hyacinthe
2331-3414 MOBILE GARAGE CANADA INC.	1985 11 29	Montréal
2433-9988 NOR-MER INC.	1985 11 29	Montréal
2329-6601 OPTIQUE TOURNESOL INC.	1985 10 29	Iberville
2331-0501 ORGUES CHOUINARD ET ASSOCIÉ INC.	1985 11 28	Laval
2330-9909 OUTILLAGE DE PRÉCISION DRUMMOND INC.	1985 11 22	Drummond
2331-2101 PAR BALLON MONTRÉAL INC.	1985 11 27	Montréal
2330-8984 LES PAVAGES LA CITÉ INC.	1985 11 25	Montréal
2331-1145 PAVILLON DES PRAIRIES LTÉE	1985 11 27	Joliette
2433-9483 LES PLACEMENTS B.S.S.Z.M. INC.	1985 11 19	Montréal
2329-2816 LES PLACEMENTS B.T.M. INC.	1985 10 23	Montréal
2331-2390 LES PLACEMENTS DESHAIES ET DOSTIE INC.	1985 11 29	Trois-Rivières
2331-2549 LES PLACEMENTS G T S INC.	1985 11 28	Chicoutimi
2331-1640 PLACEMENTS MULTIPLUS INC.	1985 11 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-2713 LES PLACEMENTS SERGES & MURIELLE INC.	1985 11 28	Kamouraska
2331-1632 LES PLACEMENTS V.T.R. INC.	1985 11 29	Beauce
2330-9586 PLANI-HAB INC.	1985 11 25	Terrebonne
2331-2416 PLASTI-CHOIX INC.	1985 11 29	Québec
2331-4420 PLOMBERIE JAMES H. MACINTYRE LTÉE <i>JAMES H. MACINTYRE PLUMBING LTD.</i>	1985 11 29	Montréal
2331-1319 PLOMBERIE ROGER GIRARD INC.	1985 11 27	Laval
2330-9628 PRODUCTIONS 109 INC.	1985 11 25	Montréal
2331-1806 LES PRODUCTIONS C.D.G. INC.	1985 11 28	Laval
2331-0253 LES PRODUITS INFORMATIQUES LUPINFO INC.	1985 11 26	Iberville
2331-1608 LES PROMOTIONS BÉTON G.M.G. INC.	1985 11 28	Drummond
2330-8703 PROVENCHER MACHINERIE INC.	1985 11 25	Trois-Rivières
2330-9594 LES PUBLICATIONS PRO-NORD INC.	1985 11 25	Chicoutimi
2330-9917 PUBLI-CITÉ-28 (1985) INC.	1985 11 22	Saint-François
2331-2663 QUINCAILLERIE MARCEL ROY INC.	1985 11 28	Québec
2433-8774 RALDOMIR INC.	1985 11 18	Longueuil
2330-8745 RÉCUPÉRATION ABBATEC QUÉBEC LTÉE <i>ABBATEC QUÉBEC RECOVERY LTD.</i>	1985 11 26	Montréal
2330-9479 RÉSIDENCE MARIGA INC.	1985 11 26	Arthabaska
2331-2085 RESTAURANT À L'EXTRÊME INC.	1985 11 27	Québec
2433-9319 RESTAURANT MONTAGE INC.	1985 11 26	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2330-9750 RIG TRANSPORT INC.	1985 11 27	Montréal
2331-0972 SALON DE COIFFURE LINCOLN INC. <i>LINCOLN'S HAIR DRESSING SALON INC.</i>	1985 11 28	Montréal
2433-9269 SANTÉ-7 (ALIMENTS) INC.	1985 11 19	Montréal
2330-9768 SERVICES AUTOMOBILES LA PNEUMATHÈQUE PLUS INC.	1985 11 21	Québec
2433-9384 LES SERVICES DE COURTAGE AUTOMOBILE BERNARD LACHANCE INC.	1985 11 28	Beauharnois
2331-2788 LES SERVICES DE PRODUCTIVITÉ MARKETING ET TÉLÉMARKETING (SPMT) INC.	1985 11 29	Terrebonne
2331-2028 SERVICES TECHNIQUES S.M.D. INC.	1985 11 27	Montréal
2331-0360 SERVICE DE PATATES PRÉPARÉES G.B. INC.	1985 11 26	Baie-Comeau
2331-2572 SERVICE D'ENTRETIEN DE PELOUSE RENÉ INC.	1985 11 28	Arthabaska
2331-2317 SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE D'AVANT-GARDE (SPEQA) INC.	1985 11 28	Québec
2331-2606 SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE SOCADFI INC.	1985 11 29	Montréal
2331-3612 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALEXIS NIHON INC. <i>ALEXIS NIHON LANDS INC.</i>	1985 11 29	Montréal
2330-9651 LA SOCIÉTÉ OLDHAM CANADA INC.	1985 11 26	Montréal
2433-9657 SOGISERF LTÉE	1985 11 27	Montréal
2331-2697 SOUDURE J.G. MARTINEAU INC.	1985 11 28	Frontenac
2331-2259 STATION-SERVICE BOLDUC (1985) INC.	1985 11 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-3646 SYSTÈMES D'INFORMATION C. B. INC. C. B. INFORMATION SYSTEMS INC.	1985 11 29	Montréal
2331-1160 LES SYSTÈMES INFORMATIQUES PYTHAGORE INC.	1985 11 26	Longueuil
2331-0782 S.P.E.Q. - INDUSTRIELLE DE LA MAURICIE LTÉE	1985 11 27	Saint-Maurice
2330-9446 TAPIS FRAPPIER INC.	1985 11 26	Longueuil
2433-9442 TECHNO-RESSOURCES QUÉBEC INC.	1985 11 19	Beauharnois
2331-0832 TECHNO CONSTRUCTION INC.	1985 11 27	Québec
2331-0279 LES TERRASSEMENTS J.A. INC.	1985 11 26	Abitibi
2330-9701 TRADUCTIONS SYLVIE RAICHE INC.	1985 11 26	Richelieu
2331-1590 TRAITEMENT INFORMATIQUE AVANTAGE INC.	1985 11 28	Québec
2331-1376 TRANSFORMATION VÉGÉTALE DE L'ESTRIE INC.	1985 11 28	Mégantic
2331-1061 TRANSPHÈRE COMMUNICATIONS INC.	1985 11 25	Montréal
2331-2382 TRANSPORT C.D.G. INC.	1986 01 01	Québec
2331-2648 TRANSPORT GUIBOU INC.	1985 11 28	Montmagny
2433-9277 TRANSPORT ISAVAL INC.	1985 11 21	Laval
2331-0436 TRANSPORT PAUL JORON INC.	1985 11 27	Chicoutimi
2330-9958 TRANSPORT YVES GUAY INC.	1985 11 25	Beauce
2331-0220 LES VILLAS ST-ÉTIENNE INC.	1985 11 26	Québec
2331-1020 V. PIPON INC.	1985 11 28	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2331-2408 YVON VAUDREUIL INC.	1985 11 29	Arthabaska
355		

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1109-4141 ACIER RIDEAU INC.	1959 04 03	1985 11 29	
1625-9335 ACIER SALABERRY INC.	1978 04 28	1985 11 29	
1164-7526 BENOIT PEDNEAULT LIMITÉE	1969 05 21	1985 11 27	BENOIT PEDNEAULT (1985) LTÉE
1220-4913 BIJOUTERIE BÉLANGER (SEPT-ÎLES) INC.	1971 09 08	1985 11 26	
1161-4344 BLANCHETTE & HUOT INC.	1967 05 01	1985 11 25	
1102-8602 LA BOÎTE À LINGERIE INC.	1950 10 27	1985 11 25	
1101-1152 BOUCHERIES BO-QUÉBEC INC.	1965 01 27	1985 10 22	
1361-6578 BOUTIQUE LA GAILLARDE INC.	1975 02 26	1985 11 27	
1467-7025 BOUTIQUE LÉO ARSENAULT INC.	1976 06 10	1985 11 28	CARREFOUR 404 INC.
1472-1500 CENTRE D'INFORMATIQUE DE DORCHESTER (C.I.D) INC.	1976 12 09	1985 11 28	
1348-5602 CIE DE MANUFACTURE DE MEUBLES COSENZA INC.	1972 08 04	1985 11 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1188-5407 CLUB DE GOLF DES PINS INC.	1962 11 04	1985 11 26	
1507-5575 DARIK LTÉE	1977 10 11	1985 11 25	
1463-4612 DURINVEST LTÉE	1975 12 03	1985 11 25	
1371-2534 D. CHAGNON & FILS INC.	1975 02 06	1985 11 26	
1146-5564 LES ENTREPRISES ATLAS INC.	1959 03 03	1985 11 29	
1220-3089 ENTREPRISES G. CHARBONNEAU LTÉE	1972 02 08	1985 11 25	
1634-3170 LES ENTREPRISES J.P. PAQUIN INC.	1979 03 06	1985 11 22	
1633-3841 ÉRABLIÈRE ST-DAMIEN INC.	1979 01 31	1985 11 26	
1474-6671 FERME DE LA VERDURE INC.	1977 03 01	1985 11 26	
1624-1184 FERME J.S. PLANTE INC.	1978 03 06	1985 11 26	
1635-6966 GESTION ALAIN GAGNON INC.	1979 04 24	1985 10 22	
1462-5891 GESTION G.S.B. INC.	1975 10 14	1985 10 29	
1370-7393 GESTION MILEV LTÉE	1974 12 16	1985 11 28	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ALEXIS NIHON INC. ALEXIS NIHON FINANCE INC.
1627-8244 IMPRIMERIE G.R. LIMITÉE	1978 06 27	1985 11 26	
1346-8426 JEAN-MARC LUSSIER INC.	1973 10 24	1985 11 27	
1508-6291 LOCATION APER INC.	1977 11 15	1985 10 24	
1216-8464 L & M CROTEAU INC.	1971 04 30	1985 11 22	LUDGER CROTEAU & FILS INC.
1502-8574 MAGASIN D'ALIMENTATION DE L'ASIE DE L'EST INC.	1976 04 01	1985 11 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1270-3385 MAIN-D'OEUVRE MÉTROPOLITAINE INC.	1966 06 07	1985 11 26	LES INSTALLATIONS DE CÂBLE M.L.S. (QUÉBEC) INC. M.L.S. CABLE INSTALLATIONS (QUÉBEC) INC.
1360-7643 MARCEL BESSETTE INC.	1974 12 11	1985 11 25	MB7 PIÈCES D'AUTO INC.
1143-7365 MARINE NOR-SPORT LAURENTIAN INC.	1968 04 18	1985 11 28	MARINE NOR SPORT INC.
1347-5355 NIOBEC INC.	1973 11 07	1985 11 29	
1358-2325 NOGEON LTÉE	1974 08 01	1985 11 26	
1480-0890 PIZZERIA LA GRECQUE INC.	1977 08 05	1985 11 26	
1280-1890 PLANI-VERT INC.	1971 05 18	1985 11 27	
1478-0449 LES PRODUCTIONS MICHEL DAIGLE LTÉE	1977 05 26	1985 11 27	
1505-8464 RESTAURANT LE BATEAU DRAGON INC.	1976 12 02	1985 11 26	
1249-3938 RITA RUEL CORSETORIUM INC.	1971 08 24	1985 09 18	LES BOUTIQUES BEAUX RÊVES INC.
1199-7038 ST-VITAL ISOLATION INC.	1970 02 13	1985 11 29	CONSTRUCTION EDWARD GRENIER INC.
1643-7485 TERRA-SOL INC.	1980 04 17	1985 11 26	
1109-4521 TISSUS ROSEDALE INC.	1954 09 23	1985 11 26	
1348-8549 TRANSPORT S.S.V.L. INC.	1972 07 28	1985 11 26	
1473-3893 VOYAGE LA CHAUDIÈRE INC.	1977 01 21	1985 10 21	VOYAGES LA CHAUDIÈRE INC.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2331-0618 LES AMUSEMENTS BARIL INC.	LES AMUSEMENTS BARIL INC. 1864-2264 QUÉBEC INC.	1985 11 19	Drummond
2331-1558 FORTIN AUTORADIO INC.	FORTIN AUTORADIO INC. CORPORATION DU FILM LUNE DE MIEL INC.	1985 11 26	Montréal
2331-3331 JACQUES FORTIN INC.	JACQUES FORTIN INC. 2433-9343 QUÉBEC INC.	1985 11 27	Montréal
2331-2721 PLACEMENTS JOSELINE INC.	LES ÉQUIPEMENTS MARCEL DUBÉ INC. PLACEMENTS JOSELINE INC.	1985 11 30	Saint-Hyacinthe
2331-1509 TYPOGRAPHIE EXPRESS INC.	TYPOGRAPHIE EXPRESS INC. CENTRE GRAPHIQUE MÉTROPOLI- TAIN (1977) INC.	1985 11 26	Montréal
2330-9255 VOYAGES BERGERON INC.	VOYAGES BERGERON INC. VOYAGES BERGERON (LON- GUEUIL) INC.	1985 12 01	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2159-6978 2159-6978 QUÉBEC INC.	1983 09 02	1985 11 28	de la dénomination sociale: RAYCOM, SERVICES DE CONSULTANTS EN TÉLÉCOMMUNICATIONS INC.
2171-0793 2171-0793 QUÉBEC INC.	1984 06 01	1985 11 27	1) de la dénomination sociale: CRÉATIONS C.L.C.H. INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2312-0298 2312-0298 QUÉBEC INC.	1984 12 07	1985 11 29	1) de la dénomination sociale: ÉBÉNISTERIE ALFREDO (1985) LTÉE 2) du district: Laval
2312-8911 2312-8911 QUÉBEC INC.	1984 11 20	1985 11 26	de la dénomination sociale: GESTION GILBERT LACASSE INC.
2313-5171 2313-5171 QUÉBEC INC.	1984 12 04	1985 10 22	de la dénomination sociale: AUTOCARS SARTIGNAN INC.
2314-0528 2314-0528 QUÉBEC INC.	1984 12 18	1985 11 25	de la dénomination sociale: CANTINE CHEZ RICHARD (1985) INC.
2318-2249 2318-2249 QUÉBEC INC.	1985 03 25	1985 11 26	de la dénomination sociale: BOUTIQUE VIVENCY (1985) INC.
2318-4351 2318-4351 QUÉBEC INC.	1985 03 25	1985 11 25	1) de la dénomination sociale: BURO CONCEPT INC. 2) du capital-actions
2319-1893 2319-1893 QUÉBEC INC.	1985 04 15	1985 11 21	du district: Laval
2319-1901 2319-1901 QUÉBEC INC.	1985 04 15	1985 11 22	du district: Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2319-8930 2319-8930 QUÉBEC INC.	1985 04 24	1985 11 20	du district: Terrebonne
2320-1650 2320-1650 QUÉBEC INC.	1985 04 29	1985 11 27	de la dénomination sociale: LAMBERT & DUBÉ INC.
2320-3797 2320-3797 QUÉBEC INC.	1985 05 03	1985 11 21	du capital-actions
2320-4506 2320-4506 QUÉBEC INC.	1985 05 07	1985 10 28	1) de la dénomination sociale: ÉQUIPOL (1985) INC. 2) du district: Laval
2322-0551 2322-0351 QUÉBEC INC.	1985 06 03	1985 11 25	de la dénomination sociale: LES CAMIONS WALTEK LTÉE WALTEK MOTOR TRUCKS LTD.
2323-9908 2323-9908 QUÉBEC INC.	1985 07 18	1985 11 25	de la dénomination sociale: COSMÉTIQUES TENDANCES INC.
2324-8099 2324-8099 QUÉBEC INC.	1985 08 02	1985 11 26	du district: Longueuil
2324-8446 2324-8446 QUÉBEC INC.	1985 08 05	1985 11 22	de la dénomination sociale: FLORENT SAINTE-MARIE (1985) INC.
2325-4022 2325-4022 QUÉBEC INC.	1985 08 14	1985 11 26	des dispositions
2326-6026 2326-6026 QUÉBEC INC.	1985 09 09	1985 11 28	de la dénomination sociale: BUFFET LAZIO (1985) INC.
2327-7650 2327-7650 QUÉBEC INC.	1985 09 25	1985 11 25	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES YVES JETTÉ INC.
2328-2494 2328-2494 QUÉBEC INC.	1985 10 11	1985 11 18	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BRUNO GOSSELIN INC.
2329-6502 2329-6502 QUÉBEC INC.	1985 10 30	1985 11 27	de la dénomination sociale: SERVICE ÉBÉNISTE MAURICE DUPUIS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2329-7641 2329-7641 QUÉBEC INC.	1985 10 31	1985 11 27	1) de la dénomination sociale: GARAGE R. ETHIER & FILS INC. 2) du district: Terrebonne
2329-7831 2329-7831 QUÉBEC INC.	1985 10 31	1985 11 25	du district: Terrebonne
2329-7922 2329-7922 QUÉBEC INC.	1985 10 31	1985 11 26	de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS LABO INC.
2329-8003 2329-8003 QUÉBEC INC.		1985 11 25	de la dénomination sociale: LE NOUVEAU SYSTÈME DE NETTOYAGE PRESSION VAPEUR DE HOTTES ET DE CUISINES INC. NEW SYSTEM POWER STEAM KITCHEN AND HOOD CLEANING INC.
2330-4850 2330-4850 QUÉBEC INC.	1985 11 15	1985 11 27	du district: Richelieu
2330-4868 2330-4868 QUÉBEC INC.	1985 11 15	1985 11 27	du district: Frontenac
2330-5089 2330-5089 QUÉBEC INC.	1985 11 15	1985 11 27	du district: Rouyn-Noranda
2330-5097 2330-5097 QUÉBEC INC.	1985 11 15	1985 11 27	du district: Joliette
2330-6723 2330-6723 QUÉBEC INC.	1985 11 21	1985 11 27	de la dénomination sociale: EMBALLAGES EXCEL LTÉE EXCEL PACKAGING LTD.
2433-7024 2433-7024 QUÉBEC INC.	1985 10 01	1985 11 19	1) de la dénomination sociale: LA GRANGE ST-EUSTACHE INC. 2) du district: Terrebonne
1465-2358 LES AMÉNAGEMENTS MARKBEL INC.	1976 04 28	1985 11 25	du district: Longueuil
1851-5064 LES APPAREILS ALWIN INC.	1981 10 16	1985 11 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2327-7908 LES APPARTEMENTS R. LEMIEUX INC.	1985 09 25	1985 11 29	de la dénomination sociale: MARTIN PROULX INC.
2321-5569 LES ARTS GRAPHIQUES MICO INC.	1985 05 24	1985 11 11	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1469-9490 LES ATELIERS LOUIS HÉBERT INC.	1976 09 09	1985 11 25	du capital-actions
2165-9412 BÉLISLE PLYMOUTH-CHRYSLER LTÉE	1984 02 06	1985 11 25	de la dénomination sociale: MONT-JOLI PLYMOUTH-CHRYSLER LTÉE
1850-3557 BELLEMARE COUVERTURES LTÉE	1981 09 15	1985 11 27	1) du district: Joliette 2) du capital-actions
1625-2314 BÉTON GIRARD INC.	1978 04 10	1985 10 28	du capital-actions
1849-4484 BOUTIQUE SERGE & RÉNALD, FLEURISTES INC.	1981 08 14	1985 11 25	de la dénomination sociale: SERGE LAQUERRE FLEURISTE INC.
1221-9424 B.C. ÉLECTRONIQUE INC.	1971 04 19	1985 11 22	du capital-actions
1511-1404 CENTRE DE LOCATION D'OUTILS ADCO INC.	1978 02 15	1985 11 26	1) de la dénomination sociale: GESTION SERGE ADAM INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1247-1074 CLAUDE LECAVALIER INC.	1971 05 18	1985 11 25	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité
2165-9594 CONSTRUCTION RENÉ & DESJARDINS INC.	1984 02 07	1985 11 25	du capital-actions
1137-1960 COUVOIR D'IBERVILLE LTÉE	1963 02 25	1985 11 25	de la dénomination sociale: GESTION HENRI-PAUL JETTÉ INC.
2170-6411 DÉPANNEUR MANNING INC.	1984 05 22	1985 11 29	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION GILLES AUBRY INC. 2) du district: Beauharnois
1849-1175 DESIGN 4D INC.	1981 07 21	1985 11 28	de la dénomination sociale: 1849-1175 QUÉBEC INC.
2164-8084 LES DISTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES R.C. INC.	1984 01 20	1985 11 22	du district: Saint-François

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2314-0635 DORIS DICKNER INC.	1984 12 17	1985 11 21	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 13
2159-0518 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL VARANO INC.	1983 08 18	1985 11 12	de la dénomination sociale: VOPEC INC.
1100-2326 LES ENTREPRISES BUSSIÈRES LTÉE	1963 12 03	1985 11 27	du capital-actions
1464-8018 ENTREPRISES J. DEFOY LTÉE	1976 02 13	1985 11 27	de la dénomination sociale: LES CONSULTANTS D. LABERGE & ASSOCIÉS INC.
2323-3653 LES ENTREPRISES LÉO BEAUREGARD & FILS INC.	1985 07 01	1985 11 26	du capital-actions
2170-1073 ENTRETIEN JARO INC.	1984 05 10	1985 11 25	du district: Montréal
2162-7039 ÉPICERIE GIRARD ET JUTRAS INC.	1983 11 21	1985 11 28	de la dénomination sociale: GESTION J.L. GIRARD ET J.J. JUTRAS INC.
2433-7776 ÉQUITÉ BELMORAL LTÉE	1985 10 17	1985 11 19	de la dénomination sociale: ÉQUITÉ BELMORAL LTÉE BELMORAL EQUITIES LTD.
1635-3369 LA FERME ROSERAIE INC.	1979 04 09	1985 11 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2161-0126 GESTIJAL INC.	1983 09 30	1985 11 25	du capital-actions
2157-6756 GESTION CONVRIER INC.	1983 07 04	1985 11 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
1864-9558 GESTION EMERY & FILS INC.	1982 12 22	1985 11 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
2316-6739 GESTION LOCHA INC.	1985 02 06	1985 11 27	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1857-4491 GESTION P. P. INC.	1982 04 28	1985 11 28	1) du capital-actions 2) des dispositions
2311-2493 GESTION VIGNEAULT & FRÈRES INC.	1984 10 16	1985 11 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2156-0271 GESTIQUE INC.	1983 05 26	1985 11 26	1) de la dénomination sociale: OXYDART (1985) INC. 2) du district: Québec
1465-4065 IMPRESSIONS DES ASSOCIÉS INC.	1976 03 09	1985 11 27	du capital-actions
2317-3768 INSTALARME INC.	1985 03 01	1985 11 21	du capital-actions
2317-3768 INSTALARME INC.	1985 03 01	1985 11 29	du capital-actions
1356-2178 JACQUES FORTIN INC.	1974 05 01	1985 11 26	du capital-actions
1356-2178 JACQUES FORTIN INC.	1974 05 01	1985 11 26	du capital-actions
2318-2850 LANGLOIS, ROUX & ASSOCIÉS INC.	1985 03 21	1985 11 21	de la dénomination sociale: MARCELLE LANGLOIS ET ASSOCIÉS INC.
1194-9062 LOISELLE PETROLEUM LIMITED	1969 11 26	1985 11 25	de la dénomination sociale: LOISELLE S.A. INC.
2159-8347 LA MAISON DE LA DANSE DES LAURENTIDES INC.	1983 09 06	1985 11 28	du capital-actions
1506-3407 MÉDIA-SERVICES INC.	1977 08 22	1985 11 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
1849-6851 NOMENA INC.	1981 08 20	1985 11 27	du capital-actions
1510-0886 LES OUVRAGES MÉTALLIQUES C.M. INC.	1978 01 13	1985 11 22	du capital-actions
2157-5022 OXYDART INC.	1983 07 06	1985 11 26	de la dénomination sociale: 2157-5022 QUÉBEC INC.
1864-4740 PANTOUFLES PIFER INDUSTRIE INC.	1982 12 15	1985 10 21	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1857-4202 PHOTOS COMMERCIALES PIERRE JEAN INC.	1982 04 26	1985 10 28	du district: Laval
2313-2103 PLACEMENTS A. GARANT INC.	1984 11 28	1985 11 26	des dispositions
2316-0021 LES PLACEMENTS GAUBELI INC.	1985 02 02	1985 11 27	du district: Hull
2330-5451 LES PLACEMENTS JEAN-MARC CARON INC.	1985 11 15	1985 11 29	du capital-actions
2151-2249 PLACEMENTS JOSELINE INC.	1983 02 07	1985 11 28	du capital-actions
2166-6516 LES PLACEMENTS MCGILL-SHERBROOKE INC.	1984 02 24	1985 11 29	de la dénomination sociale: LA GÉRANCE IMMOBILIÈRE ST-URBAIN INC.
2325-3354 LES PORTES & FENÊTRES A.D.G. LTÉE	1985 08 13	1985 11 22	du district: Laval
1643-6347 LES PRODUITS ALIMENTAIRES TAU INC.	1980 04 14	1985 11 28	du capital-actions
1643-6347 LES PRODUITS ALIMENTAIRES TAU INC.	1980 04 14	1985 11 29	des dispositions
1841-6818 PRODUITS SANITAIRES LAURENTIDES (1981) INC.	1980 12 12	1985 11 21	de la dénomination sociale: OSMOTEK INC.
1848-2711 LES SERRES DE LA VALLÉE INC.	1981 07 08	1985 11 22	de la dénomination sociale: LES SERRES TREMBLAY INC.
1288-3393 SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS ARROW INC.	1966 07 19	1985 11 27	du capital-actions
2319-9656 TAXI 550 W CANADA INC.	1985 06 21	1985 11 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2161-8632 TECHNOGRAM INC.	1983 10 26	1985 11 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
2323-7233 TRANS-ACTION IMMEUBLES BESNER INC.	1985 07 10	1985 11 29	de la dénomination sociale: RE/MAX ACTION INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1472-2078 VIANNEY LAROCHE LTÉE	1976 12 10	1985 11 22	du capital-actions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

355

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2323-2572 COURTAGE EN ALIMENTATION PIERRE DUBOIS & ASSOCIÉS INC.	modification	1985 11 05	1985 11 26

355

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2331-0063 AMICALE DES ARTS, DES LETTRES ET DES SCIENCES DU MONT-ROYAL INC.	1985 11 26	3440, Ridgewood, bureau 37, Montréal
2331-0139 ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE D'ANJOU	1985 11 27	6451, Des Roseraies, Anjou
2331-1947 ASSOCIATION BÉLIERS D'HENRI-BOURASSA INC.	1985 11 28	4173, de la Martinière, Saint-Louis-de-Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2331-1962 L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DES JARDINS DU QUÉBEC DANS L'EST DU QUÉBEC (A.E.C.E.D.Q.) INC.	1985 11 28	350, de la Cathédrale, Rimouski
2322-9859 ASSOCIATION DES FAMILLES D'ACCUEIL SECTEUR RESTIGOUCHE PORT-DANIEL	1985 11 27	744, route 132, Nouvelle-Ouest
2331-0121 ASSOCIATION DES LOCATAIRES D'ESPLANADE II INC.	1985 11 27	8885, rue Esplanade, app. 101, Montréal
2331-0055 ASSOCIATION DES MARCHANDS ET PROFESSIONNELS DU CARRÉ PALLARDO INC.	1985 11 26	365, boulevard Gréber, bureau 105, Gatineau
2331-0014 L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU 2585 CH. SAINTE-FOY INC.	1985 11 26	Sainte-Foy
2328-5752 ASSOCIATION D'AIDE AUX FILLES-MÈRES DE LAVAL	1985 11 27	4901, St-Joseph, bureau 205, Saint-Vincent-de-Paul
2325-7165 ASSOCIATION FAMILLES D'ACCUEIL HAUTES LAURENTIDES (AFAHL)	1985 11 27	Rue Godard, Lac Nominingue
2327-1547 L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE CARRIÉROLOGIE APPLIQUÉE	1985 11 27	2071, rue St-Hubert, app. 4, Montréal
2331-1996 L'ATELIER DES ARTS VISUELS DE BEAUHARNOIS	1985 11 28	136, Ellice, bureau S302, Beauharnois
2321-9165 LA BOUSSOLE REGROUPEMENT DES PARENTS ET AMIS DU MALADE MENTAL	1985 11 27	Québec
2331-0071 CENTRE DE BIENFAISANCE ST-BERNARDIN	1985 11 26	7979, 8 ^e Avenue, Montréal
2327-2628 CITOYEN À PART ENTIÈRE	1985 11 27	7715, Berri, Montréal
2331-1913 CLUB DE BADMINTON DE BELOEIL INC.	1985 11 27	1385, Du Vallon, Beloeil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2331-1954 CLUB DE L'ÂGE D'OR STE-JEANNE DE CHANTAL	1985 11 28	21, de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
2331-0030 CLUB DE SKI MONT LA RÉSERVE INC. <i>MONT LA RESERVE SKI CLUB INC.</i>	1985 11 26	2020, route 125, Saint-Donat
2331-0113 LE CLUB D'ATHLÉTISME SPRILANCE INC.	1985 11 27	5078, Ste-Catherine est, Montréal
2329-0950 CLUB D'HALTÉROPHILIE DOLBEAU- MISTASSINI INC.	1985 11 27	404, boulevard Wallberg, Dolbeau
2331-0048 CLUB OPTIMISTE STE-CLOTHILDE-DE-HORTON (QUÉBEC) INC.	1985 11 26	Sainte-Clothilde-de-Horton
2331-0022 COMITÉ DES JEUNES SPORTIFS DE CHARNY INC.	1985 11 26	804, 10 ^e Rue, Charny
2331-3000 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE SAINT-PAULIN INC.	1985 11 28	2653, Lafèche, Saint-Paulin
2331-1970 CORPORATION MULTI-RENCONTRES	1985 11 28	2548, rue Hector, Montréal
2329-0695 LES ENFANTS DE L'ARC-EN-CIEL INC.	1985 11 29	4088, rue Auvergne, Brompton
2331-0089 ÉQUIPE D'URGENCE MULTIDISCIPLINAIRE MUNICIPALE DE MONTMAGNY INC.	1985 11 26	54, rue St-Nicolas, Montmagny
2331-0147 LA FONDATION V'LA L'BON VENT INC.	1985 11 27	Québec
2324-4791 LA GARDERIE ÉDUCATIVE «AU PAYS DES RÊVES» INC.	1985 11 27	Jonquière
2325-0376 LE GARDE-MANGER POUR TOUS	1985 11 27	Montréal
2327-2370 GROUPE DE SOUTIEN AUX JEUNES ENTREPRENEURS DE LA MRC ROUSSILLON	1985 11 27	45, rue Vanier, Châteauguay
2331-0105 HABITATS JEAN-NICOLET INC.	1985 11 27	181, rue Notre-Dame, Nicolet

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2331-0162 LIGUE DU VIEUX POÊLE DE LAUZON INC.	1985 11 27	2, rue de Gaulle, Lauzon
2329-0091 LA LUTTE AU CHÔMAGE PAR LE BLEUET INC.	1985 11 27	53, 5 ^e Avenue est, Rivière Paspébiac
2331-1988 MARCHÉ DES BIENS ET SERVICES RÉGIONAUX (MBSR)	1985 11 28	695, avenue de la Station, Shawinigan
2331-0154 PORTE OUVERTE AU PASSANT	1985 11 27	416, rue Racine, Chicoutimi
2329-4325 LES PRODUCTIONS CULTURELLES LOISIRS JEUNESSE SHERBROOKE (P.C.L.J.S.)	1985 11 27	1620, rue des Sables, Sherbrooke
2327-9094 LES PRODUCTIONS DE LA MONTAGNE	1985 11 27	1600, rue De Lorimier, Montréal
2331-1939 REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SCOLAIRE DU SAGUENAY	1985 11 28	2906, Des Lys, Chicoutimi
2327-2560 LA SOCIÉTÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE DE DANSE (S.N.I.D.) INC.	1985 11 27	1742, Quinn, Longueuil

355

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1858-7923 6e JOUR INC.	1982 06 21	1985 11 27	1) du siège social: 29, rue St-Laurent, Saint-Eustache 2) des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1467-5227 CLUB DE JUDO KEIDOKAN DE HAUTE-RIVE INC.	1976 05 28	1985 11 27	de la dénomination sociale: CLUB DE JUDO KÉIDOKAN INC.
2171-8671 LE FONDS ANTOINETTE FAGE INC.	1984 07 27	1985 11 27	1) des objets 2) des dispositions
1475-6092 GARDERIE TAUB	1977 11 10	1985 11 27	de la valeur des biens immobiliers
2171-5446 LES HABITATS HORIZON 50 DU RICHELIEU INC.	1984 08 02	1985 11 27	des objets
1280-9315 PROJET DE LOISIRS «80» INC.	1970 07 06	1985 11 26	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
1645-4498 STATION DE FORMATION EN MÉCANIQUE DU MONTRÉAL METROPOLITAIN INC.	1980 06 16	1985 11 27	de la dénomination sociale: LES SERVICES D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE DE LAVAL INC.

*L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

355

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1470-6477 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI INC.	ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI, INC.	1977 01 24
2151-5267 CLUB OPTIMISTE LAURIER-ST-FLAVIEN-DOSQUET INC.	CLUB OPTIMISTE LAURIER - ST-FLAVIEN INC.	1983 02 16

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1331-5890 L'INSTITUT DE RECHERCHE DU MONTRÉAL GENERAL HOSPITAL THE MONTRÉAL GENERAL HOSPITAL RESEARCH INSTITUTE	L'INSTITUT DE RECHERCHE DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL THE MONTRÉAL GENERAL HOSPITAL RESEARCH INSTITUTE	1973 03 13
1647-9420 PLACEMENT POTENTIEL PLACEMENT POTENTIAL	PLACEMENT POTENTIEL INC. PLACEMENT POTENTIAL INC.	1980 09 25

355

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution — Demandes de

1861-0022 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1861-0022 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1985

44214

*Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE SUTTO, avocat*

2214-8976 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2214-8976 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 novembre 1985

44215

*L'administrateur provisoire,
MARIE ARCHAMBAULT-TRUBEAU*

117264 CANADA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «117264 CANADA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 4 décembre 1985

44213

*Pour la compagnie,
JEAN-PAUL PERREAULT, C.G.A.*

ALIMENTATION ST-AURICE (1982) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALIMENTATION ST-AURICE (1982) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 28 novembre 1985

44171

*Le procureur de la compagnie,
MARIO HOULE, C.A.*

AUTOBUS FORTIN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOBUS FORTIN LTÉE» demandera à l'inspecteur

général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Sarre, le 2 juillet 1985

44196

Le secrétaire,
LAURENT FORTIN

B.H.S.C. CONSTRUCTION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «B.H.S.C. CONSTRUCTION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1985

44216

Les procureurs de la compagnie,
LANGLOIS, TRUDEAU, TOURIGNY

BÉDARD, LAVOIE & LESSARD (1977) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BÉDARD, LAVOIE & LESSARD (1977) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 décembre 1985

44217

Les procureurs de la compagnie,
McNICOLL & PARENT

LES PLACEMENTS BOBI NEUMAN INC. BOBI NEUMAN HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS BOBI NEUMAN INC.—BOBI NEUMAN HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 décembre 1985

44240

Les procureurs de la compagnie,
STEIN & STEIN, *avocats*

CHARLES AKMAN TEXTILES LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHARLES AKMAN TEXTILES LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Côte-Saint-Luc, le 4 décembre 1985

44218

Pour la compagnie,
CHARLES AKMAN

CHRYSOPHOSPHATE-SNA INC. SODAC-SNA INC. MÉTAMAG-SNA INC.

Avis est, par les présentes, donné que les compagnies «CHRYSOPHOSPHATE-SNA INC., SODAC-SNA INC., MÉTAMAG-SNA INC.» demanderont à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir leurs dissolutions.

Montréal, le 29 novembre 1985

44172

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS &
BOURQUE

CLUB DE PARACHUTISME PARATUQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB DE PARACHUTISME PARATUQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Tuque, le 5 décembre 1985

44226

La secrétaire,
LORRAINE DUGAS

CLUB PLEIN AIR FAMILLE CÔTE DE BEAUPRÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB PLEIN AIR FAMILLE CÔTE DE BEAUPRÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Château-Richer, le 4 décembre 1985

44173

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-CLAUDE LACHANCE

**CORPORATION DÉVELOPPEMENT STE-ROSE
ST. ROSE DEVELOPMENT CORP.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DÉVELOPPEMENT STE-ROSE—ST. ROSE DEVELOPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1985

44219

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

**IMMEUBLES CÔTE DE LIESSE INC.
CÔTE DE LIESSE REALTY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLES CÔTE DE LIESSE INC.—CÔTE DE LIESSE REALTY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1985

44197

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

DELMONICO DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DELMONICO DEVELOPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 novembre 1985

44159

Le procureur de la compagnie,
ROBERT M. BENOIT

DINGMAN'S AUTOMOTIVE CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DINGMAN'S AUTOMOTIVE CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 novembre 1985

44220

Les procureurs de la compagnie,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN &
ROSS

E. ET B. FOURNIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «E. ET B. FOURNIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Taschereau, le 2 juillet 1985

44198

Le secrétaire,
BERNARD FOURNIER

ECONOMIC ENTERPRISES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ECONOMIC ENTERPRISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 décembre 1985

44174

Le procureur de la compagnie,
SAMUEL GREENBLATT

FASHION FORM FOUNDATIONS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FASHION FORM FOUNDATIONS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 novembre 1985

44175

Les procureurs de la compagnie,
LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERG, *avocats*

FENÊTRES STE-JULIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FENÊTRES STE-JULIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Julie, le 5 décembre 1985

44221

Le président,
CAROLE DUMONT

Montréal, le 25 novembre 1985

44160

Le secrétaire,
NICOLAOS PACHIS

FESTIVAL DES BÛCHERONS DE NOTRE-DAME DES BOIS

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FESTIVAL DES BÛCHERONS DE NOTRE-DAME DES BOIS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Mégantic, le 3 décembre 1985

44241

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LESSARD, *notaire*

GAZ BAR L.S.T. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GAZ BAR L.S.T. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 20 novembre 1985

44161

Pour la compagnie,
PIERRE LESSARD, C.G.A.

LA SCALA AMUSEMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SCALA AMUSEMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1985

44176

Pour la compagnie,
GABRIEL BROUILLETTE, *comptable*

FIDELITY FINANCE CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FIDELITY FINANCE CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1985

44222

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 décembre 1985

44242

Les procureurs de la compagnie,
PICHÉ, EMERY

FOURRURES BRUNIK LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FOURRURES BRUNIK LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LANGLOIS, CROSSEY, BERTRAND, MALOUIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LANGLOIS, CROSSEY, BERTRAND, MALOUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 décembre 1985

44162

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE

Saint-Hubert, le 22 novembre 1985

44163

Pour la compagnie,
MARC-ANDRÉ TREMBLAY, C.A.

LE CERCLE DU CHEVALIER LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CERCLE DU CHEVALIER LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Rémi, le 4 décembre 1985

44199

Le secrétaire,
JEAN-MARIE GAGNÉ

LES CONSTRUCTIONS ANDRÉ VARIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS ANDRÉ VARIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 5 décembre 1985

44164

Le président,
ANDRÉ VARIN

LES IMMEUBLES LUCE INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES LUCE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 2 décembre 1985

44200

La présidente,
DIANE TREMBLAY

LE MANUFACTURIER DES ROBES KAREN ANN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE MANUFACTURIER DES ROBES KAREN ANN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 décembre 1985

44177

Les procureurs de la compagnie,
LECHTER & SEGAL

LES INVESTISSEMENTS MACLADE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS MACLADE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 18 novembre 1985

44201

La secrétaire,
MARIE-CLAIRE DESCHÊNES

LES CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS DE ST-HUBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS DE ST-HUBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LES PAYSAGISTES VERDIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PAYSAGISTES VERDIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 2 décembre 1985

44165

Les procureurs de la compagnie,
NANCI, LABELLE & ASSOCIÉS

PLACEMENTS B.L.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS B.L.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 décembre 1985

44227

Les procureurs de la compagnie,
McNICOLL & PARENT

LES PIÈCES D'AUTO IMPORTÉES G. RIOUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PIÈCES D'AUTO IMPORTÉES G. RIOUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 15 août 1985

44223

Le secrétaire,
GERVAIS RIOUX

PLACEMENTS D'ACCESSOIRES TECHNIQUES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS D'ACCESSOIRES TECHNIQUES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 novembre 1985

44228

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN

LES PLOUKS DE LACHUTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLOUKS DE LACHUTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachute, le 4 décembre 1985

44224

Le président,
YVAN CHARRON

PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LUCIEN PERREAULT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LUCIEN PERREAULT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 3 décembre 1985

44178

Pour la compagnie,
JEAN-PAUL PERREAULT, C.G.A.

LES PRODUITS PÉTROLIERS R. GRENON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUITS PÉTROLIERS R. GRENON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1985

44225

Le président,
ROSAIRE GRENON

POISSONNERIE CARON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «POISSONNERIE CARON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 5 décembre 1985

44202

Le procureur de la compagnie,
RENÉ MICHEL OUELLET, notaire

RAPIDE MÉTAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RAPIDE MÉTAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières-Ouest, le 28 novembre 1985

44179

Le président,
ROLAND MARCHAND

Laval, le 13 novembre 1985

44166

Les procureurs de la compagnie,
LAMBERT, DAGENAI ET ASSOCIÉS

RÉAL PIZZERIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÉAL PIZZERIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Tite, le 25 novembre 1985

44203

Le président,
YVES-MARIE MOREAU

SERVICES ADMINISTRATIFS VIAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICES ADMINISTRATIFS VIAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anjou, le 27 novembre 1985

44204

Le secrétaire,
RÉAL LARIVIÈRE

RESTAURANT LA TOASTERIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LA TOASTERIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2445-6394 * BELKIN INC.	1985 11 22	M. Jacques Tétrault, 630, boulevard Dorchester ouest, 22e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 22e étage, Montréal

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2445-3417 ** LES PRODUITS ELSAFE LIMITÉE	1985 10 20	Me Stephen D. Hart, 1200, avenue McGill Col- lège, bureau 1510, Montréal	1200, avenue McGill Collège bureau 1510, Montréal
2445-7921 ** RESSOURCES RAMCOR INC.	1985 11 22	Me André Valiquette, 630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal	630, rue Sherbrooke ouest, Montréal

355

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Curatelle publique — Loi sur la

d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Succession Denis Ladouceur

Succession de Denis Ladouceur, en son vivant du 74, McNaughton, Hudson, décédé le 8 décembre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44180

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44181

Succession Lucien Mailloux

Succession de Lucien Mailloux, en son vivant du 4, Lavoisier, appartement 4, Saint-Romuald, décédé le 29 janvier 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44182

Succession Jean Claude Nadeau

Succession de Jean Claude Nadeau, en son vivant du 19, Saint-Patrice, appartement 507, Tingwick, décédé le 13 mars 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur

Succession Marie-Ange Tremblay

Succession de Marie-Ange Tremblay, en son vivant du 253, rue Victoria, La Baie, décédée le 23 septembre 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44183

Succession Robert L'archevêque

Succession de Robert L'archevêque, en son vivant du 200, rue Condor, Saint-Calixte, décédé le 13 octobre 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44185

Succession Maurice Robitaille

Succession de Maurice Robitaille, en son vivant du 2960, 1^{re} Avenue Ouest, Saint-Georges, décédé le 1^{er} janvier 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44184

Succession Yvon Hénare

Succession de Yvon Hénare, en son vivant du 54, rue Duplessis, Cap-de-la-Madeleine, décédé le 3 septembre 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

44186

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE MEAUX	1985 11 25	1022, rue Lionel-Groulx, Boucherville, J4B 2W9
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 1986 <i>CMP 1986 RESOURCE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED</i>	1985 11 25	1155, Dorchester Ouest, local 3301, Montréal, H3B 3T1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE BENDO <i>BENDO MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED</i>	1985 11 25	5, place Ville-Marie, local 1537 Montréal, H3B 2G2

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

356

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LE T.C. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 11 28	64, rue Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup, QC, G5R 1L5

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district de Kamouraska,
LISE BÉRUBÉ*

356

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CARREFOUR BROMONT	1985 06 05	1850, croissant Séguin, Brossard, QC, J4X 1K8

356

*Le protonotaire
du district de Bedford,
P.E. BÉLISLE*

**Inspecteur général
des institutions financières****Assurances — Loi sur les****Association Hébraïque Wilkomirer**

Avis est, par les présentes, donné que « Association Hébraïque Wilkomirer », formée en société, le 12 août 1920, comme société de secours mutuels en vertu de l'article 6896 des Statuts refondus du Québec, 1909, ayant son siège social à Saint-Laurent, a été dissoute, le 11 décembre 1985, en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) et la Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4) suite à la production du rapport du liquidateur.

355

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Le Groupe Estrie, Compagnie Mutuelle
d'Assurance de Dommages**

et
**La Vallée du Richelieu, Compagnie Mutuelle
d'Assurance de Dommages**

Demande de fusion

Prenez avis que « Le Groupe Estrie, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal sis au 615, rue Principale, Granby, province de Québec, J2G 2Y1, et « La Vallée du Richelieu, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », corps politique légalement constitué, ayant

son siège social et un bureau principal sis au 418, rue Marie-Victorin, Saint-Pierre-les-Becquets, province de Québec, G0X 2Z0, ont arrêté entre elles, le 6 novembre 1985, une convention décrétant leur fusion en compagnie mutuelle d'assurance de dommages sous les nom et raison sociale de « Le Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'Assurance » et ont respectivement fait approuver telle convention lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres le 27 novembre 1985, le tout suivant les dispositions de la Loi sur les assurances, (L.R.Q., c. A-32).

« Le Groupe Estrie, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », et « La Vallée du Richelieu, Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages », ont l'intention de demander, par requête commune au ministre des Finances, de confirmer ladite convention, de décréter leur fusion et d'autoriser la délivrance de lettres patentes à cette fin.

Granby, le 28 novembre 1985

*Le secrétaire de Le Groupe Estrie,
Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages,
YVES ARCHAMBAULT*

*Le secrétaire de La Vallée du Richelieu,
Compagnie Mutuelle d'Assurance de Dommages,
44073-49-2
MICHEL PRÉVOST*

**Les Clairvoyants, compagnie mutuelle d'assurance
de dommages**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi modifiant la Loi sur les assurances et d'autres dispositions législatives (1985, c. 17), et de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32, a. 199), il a accordé des lettres patentes, en date du 1985 12 02, convertissant la compagnie « Les Clair-

voyants, mutuelle d'assurance contre l'incendie » en une compagnie mutuelle d'assurance de dommages, sous le nom de « Les Clairvoyants, compagnie mutuelle d'assurance de dommages ».

Le siège social de la compagnie est situé au 2001, route nationale 112, Saint-Césaire.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2368-8260

355

Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Bic

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la « Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Bic » a été modifié et autorise désormais ladite société à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Contre la grêle
- Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 79, rue Saint-Jean-Baptiste, Bic, comté de Rimouski, QC, G0L 1B0.

Québec, le 6 décembre 1985

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

355

Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Comté de Montmagny

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la « Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie du Comté de Montmagny » a été modifié et autorise désormais ladite société à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Contre la grêle
- Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 5, boulevard Taché Est, Montmagny, QC, G5V 3S7.

Québec, le 6 décembre 1985

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

355

Union québécoise, compagnie d'assurances générales Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), il a accordé des lettres patentes, en date du 1985 12 02, constituant en corporation MM. Maurice A. Massé, Claude Ferron, Gilles Laferrière, J.J. Étienne Trudeau, Marc Thomassin, Jean-Marie Paquin, Rolland Roberge, Pierre Julien et Pierre Leduc, sous la dénomination sociale « Union québécoise, compagnie d'assurances générales Inc. »

Le siège social de la compagnie est situé à Trois-Rivières dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2331-4701

355

Compagnies de fidéicommis — Loi sur les

Compagnie du Trust Eaton Eaton Trust Company *Changement de nom*

L'inspecteur général des institutions financières donne avis par la présente que « La Compagnie du Trust Eaton Baie - Eaton Bay Trust Company » incorporée par lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada) a changé son nom en celui de « Compagnie du Trust Eaton - Eaton Trust Company ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

355

Loi électorale**Députés élus****Proclamation d'élection**

Conformément aux dispositions de l'article 290 de la Loi électorale (1984, c. 51), je donne avis que les candidats ci-après désignés ont été élus lors des élections générales qui ont été tenues le 2 décembre 1985.

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
1. Abitibi-Est	Monsieur Raymond Savoie	Parti libéral du Québec
2. Abitibi-Ouest	Monsieur François Gendron	Parti québécois
3. Anjou	Monsieur Pierre Marc Johnson	Parti québécois
4. Argenteuil	Monsieur Claude Ryan	Parti libéral du Québec
5. Arthabaska	Monsieur Laurier Gardner	Parti libéral du Québec
6. Beauce-Nord	Monsieur Jean Audet	Parti libéral du Québec
7. Beauce-Sud	Monsieur Robert Dutil	Parti libéral du Québec
8. Beauharnois	Monsieur Serge Marcil	Parti libéral du Québec
9. Bellechasse	Madame Louise Bégin	Parti libéral du Québec
10. Berthier	Monsieur Albert Houde	Parti libéral du Québec
11. Bertrand	Monsieur Jean-Guy Parent	Parti québécois
12. Bonaventure	Monsieur Gérard D. Levesque	Parti libéral du Québec
13. Bourassa	Madame Louise Robic	Parti libéral du Québec
14. Bourget	Monsieur Claude Trudel	Parti libéral du Québec
15. Brome-Missisquoi	Monsieur Pierre Paradis	Parti libéral du Québec
16. Chambly	Monsieur Gérard Latulippe	Parti libéral du Québec
17. Champlain	Monsieur Pierre A. Brouillette	Parti libéral du Québec
18. Chapeau	Monsieur John Kehoe	Parti libéral du Québec
19. Charlesbourg	Monsieur Marc-Yvan Côté	Parti libéral du Québec
20. Charlevoix	Monsieur Daniel Bradet	Parti libéral du Québec
21. Châteauguay	Madame Pierrette Cardinal	Parti libéral du Québec
22. Chauveau	Monsieur Rémy Poulin	Parti libéral du Québec
23. Chicoutimi	Madame Jeanne L. Blackburn	Parti québécois
24. Chomedey	Madame Lise Bacon	Parti libéral du Québec
25. Crémazie	Monsieur André Vallerand	Parti libéral du Québec
26. D'Arcy-McGee	Monsieur Herbert Marx	Parti libéral du Québec

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
27. Deux-Montagnes	Madame Yolande D. Legault	Parti libéral du Québec
28. Dorion	Madame Violette Trépanier	Parti libéral du Québec
29. Drummond	Monsieur Jean-Guy St-Roch	Parti libéral du Québec
30. Dubuc	Monsieur Hubert Desbiens	Parti québécois
31. Duplessis	Monsieur Denis Perron	Parti québécois
32. Fabre	Monsieur Jean A. Joly	Parti libéral du Québec
33. Frontenac	Monsieur Roger Lefebvre	Parti libéral du Québec
34. Gaspé	Monsieur André Beaudin	Parti libéral du Québec
35. Gatineau	Monsieur Michel Gratton	Parti libéral du Québec
36. Gouin	Monsieur Jacques Rochefort	Parti québécois
37. Groulx	Madame Madeleine Bleau	Parti libéral du Québec
38. Hull	Monsieur Gilles Rocheleau	Parti libéral du Québec
39. Huntingdon	Monsieur Claude Dubois	Parti libéral du Québec
40. Iberville	Monsieur Jacques Tremblay	Parti libéral du Québec
41. Îles-de-la-Madeleine	Monsieur Georges Farrah	Parti libéral du Québec
42. Jacques-Cartier	Madame Joan Dougherty	Parti libéral du Québec
43. Jeanne-Mance	Monsieur Michel Bissonnet	Parti libéral du Québec
44. Jean-Talon	Monsieur Gil Rémillard	Parti libéral du Québec
45. Johnson	Madame Carmen Juneau	Parti québécois
46. Joliette	Monsieur Guy Chevrette	Parti québécois
47. Jonquière	Monsieur Francis Dufour	Parti québécois
48. Kamouraska-Témiscouata	Madame France Dionne	Parti libéral du Québec
49. Labelle	Monsieur Damien Hétu	Parti libéral du Québec
50. L'Acadie	Madame Thérèse Lavoie-Roux	Parti libéral du Québec
51. Lac-Saint-Jean	Monsieur Jacques Brassard	Parti québécois
52. Lafontaine	Monsieur Jean-Claude Gobé	Parti libéral du Québec
53. La Peltrie	Monsieur Lawrence Cannon	Parti libéral du Québec
54. Laporte	Monsieur André Bourbeau	Parti libéral du Québec
55. Laprairie	Monsieur Jean-Pierre Saintonge	Parti libéral du Québec
56. L'Assomption	Monsieur Jean-Guy Gervais	Parti libéral du Québec
57. Laurier	Monsieur Christos Sirros	Parti libéral du Québec
58. Laval-des-Rapides	Monsieur Guy Bélanger	Parti libéral du Québec
59. Laviolette	Monsieur Jean-Pierre Jolivet	Parti québécois

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
60. Lévis	Monsieur Jean Garon	Parti québécois
61. Limoilou	Monsieur Michel Després	Parti libéral du Québec
62. Lotbinière	Monsieur Lewis Camden	Parti libéral du Québec
63. Louis-Hébert	Monsieur Réjean Doyon	Parti libéral du Québec
64. Maisonneuve	Madame Louise Harel	Parti québécois
65. Marguerite-Bourgeoys	Monsieur Gilles Fortin	Parti libéral du Québec
66. Marie-Victorin	Madame Cécile Vermette	Parti québécois
67. Marquette	Monsieur Claude Dauphin	Parti libéral du Québec
68. Maskinongé	Monsieur Yvon Picotte	Parti libéral du Québec
69. Matane	Madame Claire-Hélène Hovington	Parti libéral du Québec
70. Matapédia	Monsieur Henri Paradis	Parti libéral du Québec
71. Mégantic-Compton	Madame Madeleine Bélanger	Parti libéral du Québec
72. Mercier	Monsieur Gérald Godin	Parti québécois
73. Mille-Îles	Monsieur Jean-Pierre Bélisle	Parti libéral du Québec
74. Montmagny-L'Islet	Monsieur Réal Gauvin	Parti libéral du Québec
75. Montmorency	Monsieur Yves Séguin	Parti libéral du Québec
76. Mont-Royal	Monsieur John Ciaccia	Parti libéral du Québec
77. Nelligan	Monsieur Clifford Lincoln	Parti libéral du Québec
78. Nicolet	Monsieur Maurice Richard	Parti libéral du Québec
79. Notre-Dame-de-Grâce	Monsieur Reed Scowen	Parti libéral du Québec
80. Orford	Monsieur Georges Vaillancourt	Parti libéral du Québec
81. Outremont	Monsieur Pierre-C. Fortier	Parti libéral du Québec
82. Papineau	Monsieur Mark Assad	Parti libéral du Québec
83. Pontiac	Monsieur Robert Middlemiss	Parti libéral du Québec
84. Portneuf	Monsieur Michel Pagé	Parti libéral du Québec
85. Prévost	Monsieur Paul-André Forget	Parti libéral du Québec
86. Richelieu	Monsieur Albert Khelfa	Parti libéral du Québec
87. Richmond	Monsieur Yvon Vallières	Parti libéral du Québec
88. Rimouski	Monsieur Michel Tremblay	Parti libéral du Québec
89. Rivière-du-Loup	Monsieur Albert Côté	Parti libéral du Québec
90. Robert-Baldwin	Monsieur Pierre MacDonald	Parti libéral du Québec
91. Roberval	Monsieur Michel Gauthier	Parti québécois
92. Rosemont	Monsieur Guy Rivard	Parti libéral du Québec
93. Rousseau	Monsieur Robert Thérien	Parti libéral du Québec

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
94. Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Monsieur Gilles Baril	Parti libéral du Québec
95. Saguenay	Monsieur Ghislain Maltais	Parti libéral du Québec
96. Sainte-Anne	Monsieur Maximilien Polak	Parti libéral du Québec
97. Saint-François	Madame Monique Gagnon-Tremblay	Parti libéral du Québec
98. Saint-Henri	Monsieur Roma Hains	Parti libéral du Québec
99. Saint-Hyacinthe	Monsieur Charles Messier	Parti libéral du Québec
100. Saint-Jacques	Monsieur André Boulerice	Parti québécois
101. Saint-Jean	Monsieur Pierre Lorrain	Parti libéral du Québec
102. Saint-Laurent	Monsieur Germain Leduc	Parti libéral du Québec
103. Saint-Louis	Monsieur Jacques Chagnon	Parti libéral du Québec
104. Sainte-Marie	Monsieur Michel Laporte	Parti libéral du Québec
105. Saint-Maurice	Monsieur Yvon Lemire	Parti libéral du Québec
106. Sauvé	Monsieur Marcel Parent	Parti libéral du Québec
107. Shefford	Monsieur Roger Paré	Parti québécois
108. Sherbrooke	Monsieur André J. Hamel	Parti libéral du Québec
109. Taillon	Monsieur Claude Filion	Parti québécois
110. Taschereau	Monsieur Jean Leclerc	Parti libéral du Québec
111. Terrebonne	Monsieur Yves Blais	Parti québécois
112. Trois-Rivières	Monsieur Paul Philibert	Parti libéral du Québec
113. Ungava	Monsieur Christian Claveau	Parti québécois
114. Vachon	Madame Christiane Pelchat	Parti libéral du Québec
115. Vanier	Monsieur Jean-Guy Lemieux	Parti libéral du Québec
116. Vaudreuil-Soulanges	Monsieur Daniel Johnson	Parti libéral du Québec
117. Verchères	Monsieur Jean-Pierre Charbonneau	Parti québécois
118. Verdun	Monsieur Paul Gobeil	Parti libéral du Québec
119. Viau	Monsieur William Cusano	Parti libéral du Québec
120. Viger	Monsieur Cosmo Maciocia	Parti libéral du Québec
121. Vimont	Monsieur Jean-Paul Théorêt	Parti libéral du Québec
122. Westmount	Monsieur Richard French	Parti libéral du Québec

Le secrétaire général de l'Assemblée nationale a reçu la liste des candidats proclamés élus, le 10 décembre 1985, à l'exception de la circonscription électorale d'Ungava dont le nom du candidat proclamé élu a été reçu le 11 décembre 1985.

Sainte-Foy, le 12 décembre 1985

*Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

359

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale de Roxton

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 580 du Code municipal, décrété, le 10 décembre 1985, la constitution d'une régie intermunicipale appelée «Régie intermunicipale de Roxton», laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 11 novembre 1985, par le village de Roxton-Falls et le canton de Roxton, autorisée par les Règlements numéros 88-1985 et 32-85, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 10 décembre 1985.

Conformément aux dispositions de l'article 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 10 décembre 1985

358

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

Ville de Saint-Basile-le-Grand

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Alain Marcoux, conformément à l'article 42 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), a approuvé, en date du 24 octobre 1985, le Règlement numéro A-614 du Conseil municipal de la ville de Saint-Basile-le-Grand, tel que modifié par la résolution numéro 85-222, adoptée le 3 juin 1985, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, dont la description apparaît ci-après; ce

règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Description officielle des limites du territoire détaché de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, et annexé à la ville de Saint-Basile-le-Grand dans la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Un territoire faisant actuellement partie de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville dans la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, comprenant la partie du chemin des Vingt (sans désignation cadastrale) renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection du côté nord-ouest de l'emprise du chemin des Vingt et de la ligne séparative des lots 243 et 300 du cadastre de la paroisse de Saint-Bruno; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: le prolongement de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la ligne médiane du chemin des Vingt; la ligne médiane dudit chemin dans une direction sud-ouest jusqu'au prolongement de la ligne sud-ouest du lot 397-221 (rue Taillon) du cadastre de la paroisse de Saint-Bruno; partie du prolongement de ladite ligne sud-ouest en allant vers le nord-ouest jusqu'au côté nord-ouest de l'emprise du chemin des Vingt; enfin, le côté nord-ouest de l'emprise dudit chemin dans une direction ord-est jusqu'au point de départ; ce territoire comprend la moitié nord-ouest du chemin des Vingt située entre les lots ou partie des lots 243, 301 à 305, 309, 310, 312 à 314 d'un côté et 406, 405, 404, 403, 402, 401, 400, 399, 398 et 397 de l'autre côté du cadastre de la paroisse de Saint-Bruno; lequel territoire est annexé à la ville de Saint-Basile-le-Grand.

N.B. Cette publication remplace celle parue à la *Gazette officielle du Québec* le 9 novembre 1985 à la page 5619.

358

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

Assemblée nationale

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
 Canada
 Province de Québec

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement;

À CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle Assemblée pour le onzième jour de mars prochain et mandons et ordonnons à ses Membres de s'assembler à cette date, à l'Hôtel du Parlement, en la ville de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., C.D., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le vingt-troisième jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-cinq et de Notre Règne le trente-quatrième.

Par ordre,

*Le secrétaire de l'Assemblée
 nationale,*

312-45-18

PIERRE DUCHESNE

Présentation de projets de loi d'intérêt privé

Conformément aux règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé adoptées par l'Assemblée nationale, le 22 mars 1984, et dont un exemplaire peut être obtenu en s'adressant au sous-signé, tout projet de loi d'intérêt privé doit être déposé par un député auprès du directeur de la législation,

édifice André-Laurendeau, 1050, rue Saint-Augustin, rez-de-chaussée, Québec, G1R 5A4.

Québec, le 24 octobre 1985

313-45-18

Le directeur de la législation,
 RÉMI GEOFFRION

Énergie et Ressources

Cadastres

Village d'Acton-Vale

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 674 et 675 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Remplacer: les lots 99-60, 197-5 et une partie des lots 99, 195, 196, 197, 99-57, 99-58, 99-59 et 197-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Cadastre: Acton-Vale, village d'
 Division d'enregistrement: Bagot
 Municipalité: la ville d'Acton-Vale

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 277603

357

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 24A-152, 24A-153 du rang VI en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Remplacer: la partie restante du lot 24A-12 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276978

357

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 592-206 à 592-208 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Remplacer: une partie du lot 592-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277742

357

Canton de Bolton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1548-24 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1985

Remplacer: le lot 1548-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1985

Cadastre: Bolton, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: Austin

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275793

357

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1234 à 1239 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Remplacer: les lots 1187 à 1194 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277905

357

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1227 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 700-6-B-3, 700-6-B-2, 700-6-B, 700-6, 700, 704-6-B-3, 704-6-B-2, 704-6-B, 704-6 et 704 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276239

357

Canton de Chatham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 580-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: le lot 580-9-1 et une partie du lot 580-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Chatham, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Chatham

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277226

357

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Remplacer: le lot 4-4, une partie du lot 4-10 et la partie restante du lot 4-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601960

357

Village de Coteau-Landing

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 96-57 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 96-1, 96-10 et 96-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601883

357

Canton de Dunham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 280-123 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Remplacer: le lot 280-30 et une partie des lots 280-29 et 280-31 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Cadastre: Dunham, canton de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277153

357

Canton de Howard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot A-463 du bloc A en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: le lot A-172 du bloc A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Howard, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Saint-Adolphe-d'Howard

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277321

357

Canton de Kilkenny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 10A-86 et 10A-87 du rang III en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: les lots 10A-58 à 10A-61 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Kilkenny, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Calixte

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
274795

357

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 998-266 et 998-267 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1985

Remplacer: les lots 998-53, 998-117, 998-118, la partie restante des lots 998-38, 998-54 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602159

357

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 916-255 et 916-256 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Remplacer: le lot 916-97 et une partie des lots 916-98-1 et 916-98 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Lachine

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601976

357

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 136-594 à 136-599 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Remplacer: le lot 136-588 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276435

357

Village de Lennoxville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 273-157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Remplacer: les lots 273-32 à 273-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Cadastre: Lennoxville, village de
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Lennoxville

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277345

357

Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 145-67 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Remplacer: les lots 145-8 à 145-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601328

357

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17A-9 du rang Sud-Ouest du lac à Bauce en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Remplacer: les lots 17A-4, 17A-5 et 17A-6 du rang Sud-Ouest du lac à Bauce en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276320

357

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 894 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 avril 1985

Remplacer: les lots 43-37A, 43-38 à 43-41, 43-63 et une partie du lot 43 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 avril 1985.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601966

357

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 892 et 893 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 avril 1985

Remplacer: les lots 87 et 88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 avril 1985

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601148

357

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-179 et 121-180 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Remplacer: le lot 121-154, une partie des lots 121-153 et 121-155 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Pierre

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601836

357

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 51-751 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 51-439 à 51-448 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601727

357

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4740-645 à 4740-650 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Remplacer: les lots 4740-569 à 4740-574 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601867

357

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29-404 et 29-405 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Remplacer: une partie du lot 29-251 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601522

357

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29-408 et 29-409 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Remplacer: les lots 29-340 et 29-341 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601380

357

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 218-186 à 218-190, 219-285 à 219-295, 220-307, 220-308 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Remplacer: les lots 218-157 à 218-166, 219-212, 219-213, 219-218, 219-219, 219-222, 219-223, 219-226 à 219-237, 219-252 à 219-255, 220-265 à 220-268 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276644

357

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 43-33 et 43-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 43-14, 43-15 et 43-25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276950

357

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 462 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Remplacer: une partie du lot 402 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601823

357

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 179-549 à 179-585 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Remplacer: les lots 179-259, 179-291, 179-293, 179-412 à 179-419, 179-431 à 179-453, 179-469 à 179-473, une partie des lots 179-289, 179-290, 179-292, 179-420 à 179-423, 179-454 à 179-456, 179-468, 179-474, 179-475 et la partie restante du lot 179-411 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601486

357

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 179-586 à 179-594 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Remplacer: les lots 179-457 à 179-466, la partie restante des lots 179-289, 179-290, 179-454 à 179-456, 179-468 et une partie des lots 179-467, 179-475, 179-476 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601485

357

Village de Pointe-Gatineau

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 601-1 à 601-167 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 mars 1985

Cadastre: Pointe-Gatineau, village de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276443

357

Canton de Portland

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 24-18 à 24-20 et une partie des lots 24-9 et 24-17 du rang II ouest en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Cadastre: Portland, canton de
Division d'enregistrement: Papineau
Municipalité: Val-des-Monts

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277682

357

Village de Richelieu

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 85-57 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Remplacer: la partie restante du lot 85-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Cadastre: Richelieu, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Richelieu

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276645

357

Village de Richelieu

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 85-54 et 85-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Remplacer: les lots 85-27-2, 85-28 et une partie des lots 85-27 et 85-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985.

Cadastre: Richelieu, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Richelieu

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275929

357

P paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 324 à 326 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1985

Remplacer: le lot 150-418, la partie restante des lots 150-419, 150-420, 153-2 à 153-11 et une partie des lots 150-3, 150, 153 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1985

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602139

357

P paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 327 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1985

Remplacer: les lots 96-852-1, 96-853, 96-854, une partie des lots 96-852 et 96 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 avril 1985.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
602071

357

P paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1127-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Remplacer: les lots 1127-11-2-1, 1127-18-1-1 et une partie des lots 1127-11-2, 1127-11, 1127-18-1, 1127-18-2, 1127-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277311

357

P paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 251 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 avril 1985

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277805

357

P paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 11-61, 11-62 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la ville de Joliette

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277356

357

Paroisse de Saint-Didace

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35 du rang V N.E. du canton de Peterborough en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Remplacer: le lot A-1 et une partie du lot A du rang V N.E. du canton de Peterborough en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Cadastre: Saint-Didace, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: Saint-Charles-de-Mandeville

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276473

357

Paroisse de Saint-Esprit

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 338-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Remplacer: les lots 338-10 à 338-14, 338-23 à 338-25 et une partie du lot 338-26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: Saint-Esprit, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Saint-Esprit

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277501

357

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 70-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Remplacer: le lot 70-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276672

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 625-284 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: les lots 625-97, 625-99 et 625-233 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277397

357

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 46-263 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: le lot 46-131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277396

357

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 187A-456 et 187A-457 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Remplacer: les lots 187A-412 et 187A-413 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601879

357

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 188-138 à 188-168 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Remplacer: les lots 188-91 à 188-108, 188-123 à 188-136 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 avril 1985

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601446

357

Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 41-15 à 41-27 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 avril 1985

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277738

357

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 130-754-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 avril 1985

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville d'Otterburn-Park

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276593

357

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 33-5-113 à 33-5-117 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: les lots 33-5-85 à 33-5-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire
Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277106

357

Cité de Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 857 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Remplacer: une partie des lots 854-1 et 854 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 avril 1985

Cadastre: Saint-Hyacinthe, cité de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276534

357

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 122-238 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Remplacer: une partie du lot 122-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601881

357

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 10-209 à 10-236 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Remplacer: les lots 10-106 à 10-126, 10-128 à 10-133 et une partie du lot 10-134 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 avril 1985

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601759

357

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 118-17 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: le lot 118-8 et une partie du lot 118-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
276559

357

Paroisse de Sainte-Luce

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 353 et 354 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Remplacer: le lot 129 et une partie des lots 130 et 131 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Cadastre: Sainte-Luce, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la paroisse de Sainte-Luce

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
244120

357

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1142 et 1143 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Remplacer: deux parties des lots 454, 457, 454-32 et 457-42 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1^{er} avril 1985

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
275745

357

Paroisse de Saint-Paul-l'Ermitte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 264-22 et 264-23 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1985

Remplacer: une partie du lot 264-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 mars 1985

Cadastre: Saint-Paul-l'Ermitte, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Le Gardeur

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601690

357

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 271-21 et 271-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Remplacer: les lots 271-13, 271-15, 271-16 et une partie des lots 271-12, 271-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
278073

357

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 55-155 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Remplacer: le lot 55-95 et une partie du lot 55-94 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277957

357

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-137 et 55-156 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Remplacer: le lot 55-8 et une partie des lots 55-9, 55-10 et 26-27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 avril 1985

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277956

357

Paroisse de Saint-Sulpice

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 101-107 à 101-110, 104-42 à 104-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Remplacer: les lots 101-80, 101-82, 101-83, 104-15 et 104-32 à 104-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 mars 1985

Cadastre: Saint-Sulpice, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Sulpice

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
601651

357

Paroisse de Saint-Tite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 237-64 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Ajouter: le lot 237-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Remplacer: la partie restante du lot 237-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Annuler: les lots 237-59, 237-60 et une partie du lot 237-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 avril 1985

Cadastre: Saint-Tite, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Saint-Tite

Québec, le 22 avril 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
277170

357

Divers**Ordonnance abrogeant l'Ordonnance 01-77**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *b* du premier alinéa de l'article 301 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13), le ministre de l'Énergie et des Ressources peut, par ordonnance, réserver à la Couronne pour fins de travaux d'inventaire et de recherche miniers tout terrain où les droits de mine lui appartiennent;

ATTENDU QUE par l'Ordonnance numéro 01-77 du ministre de l'Énergie et des Ressources, datée du 26 octobre 1977 et publiée à la *Gazette officielle du Québec* (Partie 2), le 16 novembre 1977, modifiée par les ordonnances datées des 27 novembre 1981 et 21 juin 1983 et publiées à la *Gazette officielle du Québec* (Partie 1) respectivement, le 12 décembre 1981 et le 16 juillet 1983, le ministre de l'Énergie et des Ressources a ordonné que soient réservés à la Couronne pour fins de travaux d'inventaire et de recherche miniers des terrains dans les cantons de Palmarolle (Abitibi-Ouest) et Duparquet (Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda);

ATTENDU QUE ces terrains ne sont plus requis pour fins de travaux d'inventaire et de recherche miniers;

IL EST ORDONNÉ:

QUE l'Ordonnance numéro 01-77 du 26 octobre 1977, modifiée par les ordonnances du 27 novembre 1981 et du 21 juin 1983, soit abrogée;

QUE la présente ordonnance soit publiée à la *Gazette officielle du Québec* (Partie 1), et prenne effet le 10^e jour après la date de sa publication.

Québec, le 4 décembre 1985

*Le directeur général de l'exploration
géologique et minérale,*

357

ANDRÉ-F. LAURIN

En vertu de l'article 45 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 27 novembre 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Proclamations

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité de Brigham dans la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, à la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse, dans la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire de la municipalité de Brigham, dans la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 29 octobre 1985, sera annexée à la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse, dans la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 27 novembre 1985.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Brigham, dans la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, et annexé à la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse, dans la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

Libro: 508

Folio: 23

356

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité de la paroisse d'Oka à la municipalité d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie de territoire de la municipalité de la paroisse d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 29 mars 1985, sera annexée à la municipalité d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 27 novembre 1985.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de la paroisse d'Oka et annexé à la municipalité d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la

Gazette officielle du Québec et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 27 novembre 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 508
Folio: 22

356

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité d'Oka à la municipalité de la paroisse d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVIT:

Une partie de territoire de la municipalité d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 29 mars 1985, sera annexée à la municipalité de la paroisse d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 27 novembre 1985.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité d'Oka et annexé à la municipalité de la paroisse d'Oka, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 27 novembre 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 508
Folio: 21

356

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Papineau, à la municipalité de Duhamel

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVIT:

Une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Papineau, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 19 novembre 1985, sera annexée à la municipalité de Duhamel, dans la municipalité régionale de comté de Papineau, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 27 novembre 1985.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans le canton de Papineau, dans la municipalité régionale de comté de Papineau, à être annexé à la municipalité de Duhamel, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 37 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du Conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 27 novembre 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 508
Folio: 19

356

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'annexion d'une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Papineau, à la municipalité de Duhamel

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIVIT:

Une partie de territoire située dans la municipalité régionale de comté de Papineau, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 20 novembre 1985, sera annexée à la municipalité de Duhamel, dans la municipalité régionale de comté de Papineau, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 27 novembre 1985.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans le canton de Gagnon, dans la municipalité régionale de comté de Papineau, à être annexé à la municipalité de Duhamel, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 37 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du Conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 27 novembre 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 508
Folio: 20

356

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les**CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ALBERT-SAMSON**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1985 11 11, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ALBERT-SAMSON ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Coaticook, district judiciaire de Saint-François.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2786

355

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES CÔTE DE BEAUPRÉ - ÎLE D'ORLÉANS

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1985 11 21, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES CÔTE DE BEAUPRÉ - ÎLE D'ORLÉANS ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Sainte-Anne-de-Beaupré, district judiciaire de Québec.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2844

355

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU VIEUX LA CHINE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 1985 11 27, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU VIEUX LA CHINE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Lachine, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2869*

355

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VALENTINE-LUPIEN

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1985 11 22, à la corporation CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VALENTINE-LUPIEN, en remplaçant le siège social par Saint-Paulin, district judiciaire de Trois-Rivières.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2325-2505*

355

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES TECHNICIENS ET TECHNOLOGISTES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE DU QUÉBEC (ATTEQ)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1985 09 25, autorisé « ASSOCIATION DES TECHNICIENS ET TECHNOLOGISTES EN ÉLECTROENCÉPHALOGRAPHIE DU QUÉBEC (A.T.T.E.Q.) — QUÉBEC ASSOCIATION OF ELECTROENCEPHALOGRAPHY TECHN-

CIANS AND TECHNOLOGISTS (Q.A.E.T.T.) », à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES TECHNICIENS ET TECHNOLOGISTES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE DU QUÉBEC (ATTEQ) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 22 novembre 1985.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1339-0323*

44230

Ventes par licitation

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008328-823

DENIS LÉTOURNEAU, demandeur, contre ANDRÉ LÉTOURNEAU, GUY LÉTOURNEAU, PIERRETTE LÉTOURNEAU et JACQUELINE LÉTOURNEAU, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial, Me Jean Marc Robert, daté le 12 juin 1985, ordonnant la licitation des immeubles suivants savoir:

1. « Un emplacement sis et situé en la cité de Saint-Lambert, à l'encoignure des rues Aberdeen et Victoria, connu et désigné comme formant partie du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255-ptie 30) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, mesurant quatre-vingt-treize pieds de largeur en front où il est borné par ladite rue Aberdeen, par quatre-vingt-onze pieds de profondeur, mesures anglaises, et borné: en front par la rue Aberdeen; en profondeur par un passage mitoyen faisant partie du même lot numéro 255-30; d'un côté, au nord-est, par l'avenue Victoria; et de l'autre côté, au sud-ouest, par le numéro 255-29; avec une maison en brique à logements portant les numéros d'immeuble 30 et 32, rue Aberdeen et autres bâtisses y érigées. Avec droit de vue et droit de lumière sur ledit passage mitoyen. »

La mise à prix est fixée à 39 906,00 \$.

2. « Un emplacement situé en la cité de Saint-Lambert, ayant front sur l'avenue Victoria connu et désigné comme formant partie du côté sud-est du lot numéro

trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-cinq (255-ptie S.-E. 30) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, mesurant quarante-neuf pieds de largeur par la profondeur qu'il peut y avoir de l'avenue Victoria qui le borne en front au lot numéro 255-29 du même cadastre qui le borne à l'arrière, mesures anglaises et plus ou moins, et borné du côté sud-est par le lot numéro 255-31, et du côté nord-ouest par un passage mitoyen séparant la partie présentement décrite de la partie nord-ouest du même lot numéro 255-30; avec toutes bâtisses dessus érigées portant les numéros d'immeuble 431 et 437 de ladite avenue Victoria. Et avec droit de vue et de lumière dans ledit passage mitoyen. »

La mise à prix est fixée à 20 493,00 \$.

Ces différents montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 décembre 1985 44209

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005603-798

BERNARD OSTIGUY, domicilié et résidant au 558, Champlain, Saint-Jean, QC, demandeur, contre YVAN BOURDUAS, domicilié et résidant au 43, rue Desmar-teau, Laval-des-Rapides, ville de Laval, QC, défendeur, et LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, 4480, chemin Côte-de-Liesse, district de Montréal, QC, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge de la Cour supérieure du district de Montréal, Réjane L. Colas, daté du deuxième jour d'août 1982, ordonnant la licitation des immeubles suivants:

1. Un immeuble situé sur le boulevard des Prairies, en la ville de Laval, désigné sous le numéro un de la resubdivision du lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242-2-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin; avec une maison y érigée portant le numéro 422, boulevard des Prairies.

2. Un immeuble situé sur le boulevard des Prairies à Laval-des-Rapides, ville de Laval, désigné comme le numéro trois de la resubdivision du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242-2-3) desdits plan et livre de renvoi officiels; avec une maison y érigée portant le numéro 420, boulevard des Prairies.

3. Un lot de terre devant servir de passage commun désigné sous le numéro deux de la resubdivision du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242-2-2) desdits plan et livre de renvoi officiels.

La mise à prix est fixée à 43 707,50 \$, soit 25 % de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 décembre 1985 44255

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Abitibi

No 605-05-000061-858

S. 605-18-000021-855

CAISSE POPULAIRE DE LA SARRÉ, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à La Sarre, district d'Abitibi, demanderesse, contre LOGEMENTS R.P.G. INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social à La Sarre, district d'Abitibi, défendeur.

« Les lots numéros quarante-six et quarante-sept du bloc quatre (46 et 47, bl. 4) du village de La Sarre, tels que décrits au cadastre officiel pour ledit village, division d'enregistrement d'Abitibi, en la ville de La Sarre, le tout avec bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire les équipements, accessoires, système de chauffage et autres placés dans les lieux pour compléter l'exploitation de la bâtisse; l'immeuble ci-dessus décrit appartenant à la défenderesse Logements R.P.G. Inc. »

La mise à prix est fixée à 37 695,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.)

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI DOUZIÈME jour de FÉVRIER 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHANTAL BARBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 4 décembre 1985

44231

Arthabaska

Saisie exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Arthabaska

Nos 415-12-000934-807 C.S.A.

415-18-000019-853 Shérif Artha.

M. LUC PARENTEAU, percepteur des pensions alimentaires, en sa qualité de percepteur-saisissant pour DAME THELMA FLETCHER, créancière d'une pension alimentaire, demanderesse, contre VICTOR PAUL, 32, rue Dunant, Victoriaville, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de a division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé au sud de l'avenue des Chênes et au sud-ouest de la rue Dunant dans les limites de la municipalité de la ville de Victoriaville, comté d'Arthabaska, connu et désigné au cadastre officiel amendé du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire, comme étant la redivision un, de la subdivision quinze, et la redivision un de la subdivision seize du lot originaire soixante et un (61-15-1, 61-16-1), avec maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 32, rue Dunant, Victoriaville, circonstances et dépendances; avec aussi, toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit emplacement.

La mise à prix est fixée à 15 281,00 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, Bois-Francs Sud, Arthabaska, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 5 décembre 1985

44205

Frontenac

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 200-05-002531-841 (Québec)
S. 235-18-000013-858

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, QC, G1V 4P2, partie demanderesse, contre ÉRABLIÈRE LA SAMARE INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social à Bernierville, comté de Mégantic, et MONSIEUR JEAN-PAUL LAVOIE, ingénieur, domicilié au 969, Notre-Dame-de-Grâce, Longueuil, QC, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Thetford, et TROTTIER, MI-CHAUD, GUAY & ASSOCIÉS, syndics, parties mises en cause.

« a) Un morceau de terre situé dans le Sixième Rang du canton d'Irlande en la municipalité d'Irlande-Sud, connu et désigné au cadastre officiel du canton d'Irlande, comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante-cinq (ptie 355), mesurant, mesures anglaises, deux mille deux cent trente-cinq pieds (2 235 pi) de profondeur, dans sa ligne nord-ouest et deux mille deux cent cinquante pieds (2 250 pi) de profondeur, dans sa ligne sud-est, par toute la largeur du lot et borné comme suit: au nord-ouest, au lot numéro trois cent cinquante-six du même cadastre, au nord-est, au cordon séparant les Sixième et Septième Rangs, au sud-est au lot numéro trois cent cinquante-quatre du même cadastre et au sud-ouest, à une autre partie du lot numéro trois cent cinquante-cinq appartenant à Normand Beaudoin.

b) Un autre morceau de terre situé dans le Sixième Rang du canton d'Irlande en la municipalité d'Irlande-Sud, connu et désigné au cadastre officiel du canton d'Irlande comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante-six (ptie 356), mesurant, mesures anglaises, deux mille cent pieds (2 100 pi) de profondeur, dans sa ligne nord-ouest et deux mille cent quarante pieds (2 140 pi) de profondeur, dans sa ligne sud-est, par une largeur d'environ cinq cent quarante-quatre pieds (544 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et borné comme suit: au nord-ouest, au chemin public, au nord-est, au cordon séparant les Sixième et Septième Rangs, au sud-est, au morceau de terre ci-après désigné en troisième lieu et au sud-ouest, à une autre partie du lot numéro trois cent cinquante-six appartenant à Normand Beaudoin; les lignes nord-ouest et sud-est étant parallèles entre elles.

c) Un autre morceau de terre situé dans le Sixième Rang du canton d'Irlande en la municipalité d'Irlande-Sud, connu et désigné au cadastre officiel du canton d'Irlande, comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante-six (ptie 356), mesurant, mesures anglaises, deux mille deux cent quarante pieds (2 240 pi) de profondeur, dans sa ligne nord-ouest et deux mille trois cents pieds (2 300 pi) de profondeur, dans sa ligne sud-est, par une largeur d'environ trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et borné comme suit: au nord-ouest, partie au morceau de terre ci-dessus désigné en deuxième lieu et partie à une autre partie du lot numéro trois cent cinquante-six, appartenant à Normand Beaudoin, au nord-est, au cordon séparant les Sixième et Septième Rangs, au sud-est, au lot numéro trois cent cinquante-cinq du même cadastre et au sud-ouest, à une autre partie du lot numéro trois cent cinquante-six, appartenant à Normand Beaudoin, les lignes nord-ouest et sud-est étant parallèles entre elles.

Le tout avec la cabane à sucre dessus érigée, circons-tances et dépendances, ainsi que la tubulure et tout l'appareillage fixe servant à la production du sirop d'érable.

Les morceaux de terre ci-dessus sont sujets aux mines et droits de mines, en faveur de qui de droit, selon les titres s'y rapportant.

Les immeubles ci-dessus sont aussi sujets aux servitudes en faveur de The Shawinigan Water & Power Co. pour ses lignes de transmission, selon les titres enregistrés sous les numéros 41471, 41472, 44700, 61346, 61347 et 61869. »

La mise à prix est fixée à quatre mille cinq dollars (4 005,00 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse-Ouest, Thetford-Mines, le VINGT-NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 3 décembre 1985

44232

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montmagny

Nos 300-05-000062-854

300-18-000014-858

LA CAISSE POPULAIRE ST-CAJÉTAN D'ARMAGH, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Armagh, comté de Bellechasse, demanderesse, contre VALÈRE LEMELIN, domicilié au 37, Louis-Philippe-Guay, Lauzon, Lévis, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bellechasse, mis en cause.

« Les lots de terre connus et désignés au cadastre officiel pour le Premier Rang, canton de Mailloux, comté de Bellechasse, sous les numéros trois-A et trois-B, (lots 3-A et 3-B), avec toutes bâtisses à être dessus construites, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 965,70 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,16, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure

Montmagny, le 16 décembre 1985

44194

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-005266-851

CAISSE D'ÉCONOMIE ANGUS, corporation légalement constituée, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 5707, rue

Sherbrooke Est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre MARIE-ROSE BRODEUR, domiciliée et résidant au 5905, rue Panama, cité de Brossard, district de Montréal, LÉON-PAUL FONTAINE, domicilié et résidant au 5905, rue Panama, cité de Brossard, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Panama, Brossard, étant le lot numéro cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro six (6-138) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine; avec toutes constructions dessus élevées, et notamment une maison portant le numéro 5905, avenue Panama, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve, et notamment avec et sujet à une servitude réciproque de droit de vue tel qu'il appert d'un acte enregistré à Laprairie sous le numéro 106544, et sujet également aux servitudes en faveur de Gaz Métropolitain et Hydro-Québec tel qu'il appert des actes enregistrés à Laprairie sous les numéros 102921 et 103909. Et, de plus, avec et sujet à une servitude réciproque de droit de passage telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Laprairie sous le numéro 104158. »

La mise à prix est fixée à 16 767,80 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le TRENTEIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure

Montréal, le 6 décembre 1985

44206

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-002464-855

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-COEUR DE VILLE LASALLE, syndicat coopératif, légalement constitué en vertu et suivant la Loi sur les syndicats coopératifs de la pro-

vince de Québec, ayant son siège social au 7625, rue Édouard, LaSalle, district de Montréal, demanderesse, contre ALAIN BIELLO, résidant et domicilié au 786, 2^e Avenue, Verdun, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement irrégulier ayant front sur la rue Roperly, Montréal et composé:

1. De la subdivision numéro deux du lot originaire numéro deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (2898-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

2. De la subdivision numéro trois du lot originaire numéro deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (2899-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

Avec un immeuble y érigé portant les numéros d'immeuble 1169 à 1177 de la rue Roperly, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes y attachées, sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 9 157,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 décembre 1985 44207

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-04-2253-806

PAULINE DUFOUR, en sa qualité de percepteur des pensions alimentaires pour MARIA ADDOLORATA ZAMPINI, 1, rue Notre-Dame Est, local 3.150, Montréal, QC, partie demanderesse, contre GUGLIELMO RUTA, 7919, Fabre, Montréal, QC, partie défende-

resse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front rue Fabre, Montréal, composé du lot cinq cent soixante-quatre de la subdivision du lot originaire quatre cent quatre-vingt-trois (483-564) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec toute bâtisse y érigée, notamment la maison portant le numéro 7919, rue Fabre. Tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 13 764,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3.03, le TRENTE ET UNIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 décembre 1985 44208

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001820-831
S: 200-18-000159-853

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GILLES, 1721, rue Principale, Saint-Gilles, comté de Lotbinière, QC, demanderesse, contre FRANCE BÉDARD, route 218, Sainte-Agathe, comté de Lotbinière, QC, et JEAN TREMBLAY, route 218, Sainte-Agathe, comté de Lotbinière, QC, défendeurs.

« 1. Un terrain situé dans la paroisse de Sainte-Agathe, au nord-est du chemin du rang Armagh, de forme rectangulaire, mesurant quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi), le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent vingt-trois (ptie 323) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe, et ce terrain étant borné

comme suit: au sud-ouest par le chemin du rang Armagh, au sud-est par une partie du terrain décrit ci-après en second lieu, au nord-est et au nord-ouest par un terrain acquis de M. Louis-Georges Lehoux et étant une partie du lot trois cent vingt-trois, le côté nord-ouest du terrain décrit ci-dessus étant situé vis-à-vis d'un poteau d'électricité.

2. Un autre terrain situé dans la paroisse de Sainte-Agathe, au nord-est du chemin du rang Armagh, contigu au terrain décrit en premier lieu, de forme rectangulaire, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur sur une profondeur de deux cent trente pieds (230 pi), le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent vingt-trois (ptie 323) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe, et borné comme suit: au sud-ouest par le chemin du rang Armagh, au nord-ouest partie par le terrain décrit en premier lieu et partie par un autre terrain étant partie du lot trois cent vingt-trois et acquis de M. Louis-Georges Lehoux, au nord-est et au sud-est par le résidu du lot trois cent vingt-trois restant à M. Louis-Georges Lehoux.

3. Un terrain de forme irrégulière, situé dans la paroisse de Sainte-Agathe, au coin du chemin du rang Gosford et du rang Armagh, de forme irrégulière, mesurant cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) de largeur le long du chemin Gosford sur une profondeur de deux cent quarante-trois pieds (243 pi) du côté nord-est et de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) le long du rang Armagh du côté sud-ouest et la ligne sud-est étant formé d'une ligne brisée, mesurant tout d'abord cent pieds de profondeur du côté sud-est et longeant le terrain acquis par Michel Potvin et Marie Guertin de Mme Wilfrid Grenier et à cette extrémité de cent pieds cette ligne oblique vers le sud-est sur une distance de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) et longeant également l'extrémité d'un terrain acquis de Mme Wilfrid Grenier et à cette distance de quatre-vingt-quinze pieds cette ligne oblique vers l'est sur une distance de cent trente pieds (130 pi) pour rejoindre la ligne de la profondeur du côté nord-est et cette ligne de cent trente pieds longe également le deuxième terrain acquis de Mme Wilfrid Grenier, connu et désigné ce terrain comme étant une partie du lot numéro trois cent vingt-trois (ptie 323) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe et ce terrain étant borné comme suit: au nord-ouest par le chemin du rang Gosford, au nord-est par le résidu du lot trois cent vingt-trois restant à M. Michel Potvin et Marie Guertin, au sud-ouest partie par le chemin du rang Armagh et partie par un terrain acquis de Mme Wilfrid Grenier et étant une partie également du lot trois cent vingt-trois, au sud-est par les parties du lot trois cent vingt-trois acquis également de Mme Wilfrid Grenier. Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à cinq mille neuf cent quatre-vingts dollars (5 980,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le VINGT-SEPTIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 21 décembre 1985

44249

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
Nos 100-18-000031-856
100-05-000248-85-3

CAISSE POPULAIRE DE MATANE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 300, rue Bon-Pasteur, Matane, district de Rimouski, partie demanderesse, contre RÉGAL CHINOIS INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, ayant son siège social à Matane, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Matane, mis en cause.

1. Un immeuble situé à Matane, connu et désigné comme étant les subdivisions officielles numéro un, numéro deux et numéro trois de la subdivision officielle numéro vingt-quatre du lot originaire numéro cent quarante-six (lots 146-24-1, 146-24-2 et 146-24-3) du cadastre officiel révisé d'une partie de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, maintenant comprise dans les limites de la ville de Matane, division d'enregistrement de Matane.

2. Un autre immeuble situé dans les limites de la ville de Matane, connu et désigné comme étant les subdivisions officielles numéro un, numéro deux et numéro trois de la subdivision officielle numéro un de la subdivision officielle numéro vingt-trois du lot originaire numéro cent quarante-six (lots 146-23-1-1 et 146-23-1-2 et 146-23-1-3) du cadastre officiel révisé d'une

partie de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, maintenant comprise dans les limites de la ville de Matane, division d'enregistrement de Matane.

3. Un autre immeuble situé à Matane, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro un, de la subdivision officielle numéro trois de la subdivision officielle numéro vingt-cinq du lot originaire numéro cent quarante six (lot 146-25-3-1) du cadastre officiel révisé d'une partie de la paroisse Saint-Jérôme-de-Matane, maintenant comprise dans les limites de la ville de Matane, division d'enregistrement de Matane.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 26 352,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Matane, 750, rue du Phare Ouest, Matane, le JEUDI SIXIÈME jour de FÉVRIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 6 décembre 1985 44250

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000162-858
750-18-000183-857

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social au 600, de La Gauchetière Ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre RÉJEAN MÉNARD, domicilié au 610, rang Presqu'Île, Saint-Pie-de-Bagot, district de Saint-Hyacinthe, partie défendresse.

« 1. Une terre située en la paroisse de Saint-Pie, rang Sud-Ouest de la branche est de la rivière Yamaska (rang de la Presqu'Île), connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant le lot neuf cent cinq (905), avec toutes constructions pouvant y être érigées (ou en voie de l'être), circonstances et dépendances, tel lot étant de forme irrégulière et contenant soixante-seize arpents et vingt-six perches en superficie, le tout plus ou moins, à distraire dudit lot: toute la partie d'icelui située entre le chemin public et la rivière et comprise dans les formes suivantes: en front, au sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, au nord-est, par la rivière, d'un côté, au nord-ouest, par partie du lot 906 et de l'autre côté, au sud-est, par partie du lot 904, telle partie contenant ce qu'elle peut en superficie. Avec toutes servitudes pouvant grever tel immeuble, partie du lot 905 paraissant sujette à une servitude en faveur de la Coopérative d'Électricité de St-Jean-Baptiste de Rouville, suivant acte, daté du 20 mai 1960, et enregistré sous le numéro 101137, et bénéficiant d'une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc sur partie du lot 411 appartenant à Normand St-Jacques, le tout tel qu'établi dans un acte intervenu entre Ange-Austin Ménard et Normand St-Jacques reçu devant Jean-Robert Choquette, notaire, le 16 mars 1966, et enregistré sous le numéro 111217 telles mentions n'étant pas limitatives;

La mise à prix est fixée à la somme de 57 826,50 \$ montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, Saint-Liboire, 51, rue Lemonde, le JEUDI VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 12 décembre 1985 44195

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-024510-856

B.V. GRONDINES INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau et une place d'affaires dans

la ville de Laval, district de Montréal, 1211, rue Godin, partie demanderesse, contre CONSTRUCTIONS MARISHAR INC., corporation ayant eu un bureau dans la ville de Rosemère, district de Terrebonne, mais maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Le lot numéro deux cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire no vingt-neuf (29-218) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 346, rue des Prés, Rosemère. »

La mise à prix est fixée à 2 536,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1986 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 décembre 1985 44233

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-024509-858

B.V. GRONDINES INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau et une place d'affaires dans la ville de Laval, district de Montréal, 1211, rue Godin, partie demanderesse, contre CONSTRUCTION MARISHAR INC., corporation légalement constituée d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Le lot numéro trois cent douze de la subdivision officielle du lot originaire no trente (30-312) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 421, rue des Prés, Rosemère. »

La mise à prix est fixée à 2 293,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1986 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 décembre 1985 44234

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000122-857

LOUISE LEDOUX, domiciliée et résidant au 11982, Jubinville, appartement 7, Montréal-Nord, district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre 134270 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1285, chemin du Lac-Beauchamp, Saint-Adolphe-d'Howard, district de Terrebonne, province de Québec, et ALINE BRISSETTE et TONY CÔTÉ, tous deux domiciliés et résidant au 1285, chemin du Lac-Beauchamp, Saint-Adolphe-d'Howard, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, comté d'Argenteuil, dans le Quatrième Rang du canton d'Howard, et étant composé d'une partie du lot numéro dix (ptie 10), cadastre officiel dudit canton d'Howard, division d'enregistrement d'Argenteuil. Borné comme suit: vers le nord-nord-ouest par le chemin public; et vers l'est, le sud-sud-est et l'ouest par une partie du lot numéro 10. Mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa ligne nord-nord-ouest; cent trente-trois pieds et un dixième de pied (133,1 pi) dans sa ligne est; cent quarante-sept pieds et un dixième de pied (147,1 pi) dans sa ligne sud-sud-est et cent soixante pieds et sept dixièmes de pied (160,7 pi) dans sa ligne ouest, contenant une superficie de quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (14 789 pi²), mesures anglaises. L'Angle nord-ouest dudit terrain est à une distance de deux cent cinquante-trois pieds et trois dixièmes de pied (253,3 pi) à l'est de la ligne de division entre les lots numéros

10 et 11, ladite distance étant mesurée le long du chemin public; avec toutes les bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 1285, chemin du Lac-Beauchamp, Saint-Adolphe-d'Howard.

Le tout tel que montré sur un plan et certificat de localisation préparé par M. Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, en date du dix-neuf octobre mil neuf cent quatre-vingt-deux, et portant le numéro 20521 de ses plans.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à cet immeuble et notamment avec un droit de passage, à l'utilité du terrain susdécrit, pour communiquer du chemin public au lac Beauchamp, sur une lisière de terrain prise à même ledit lot numéro 10 et appartenant à M. Aurel Andoney ou représentants et située le long de la ligne nord-ouest dudit lot de terre numéro 10; tel que plus amplement décrit dans un acte de vente passé devant Jean B.-Lafrenière, notaire, le vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante-quatorze, dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 153658; et notamment avec un droit de passage, à l'utilité du terrain susdécrit, pour communiquer du chemin public au lac Beauchamp, sur une lisière de terrain prise à même ledit lot 10 appartenant à M. Aurel Andoney ou représentants, de trois pieds (3 pi) de largeur, et situé le long de la ligne nord-ouest dudit lot de terre numéro 10, et, en outre, avec le droit de puiser de l'eau, à l'utilité du terrain susdécrit à un puits situé sur une partie dudit lot 10 appartenant à M. Aurel Andoney ou représentants, à environ quinze pieds (15 pi) au sud-ouest dudit terrain, d'y enfouir un tuyau de conduite d'eau et d'y passer pour fins d'installation, d'entretien et de réparations, le tout tel que plus amplement explicité dans un acte de vente par M. Aurel Andoney à M. Réal St-Hilaire passé devant Jean B.-Lafrenière, notaire, le quatorze juin mil neuf cent soixante et onze, dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 138774. »

La mise à prix est fixée à 5 703,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 5 décembre 1985

44235

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-001468-850

LA CORPORATION MUNICIPALE DE PRÉVOST, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2870, boulevard Labelle, Prévost, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LARI REAZ AHMED, domicilié et demeurant à Frobisher Bay, Territoires du Nord-Ouest, QC, partie défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante-huit (ptie no 358) dans les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Mesurant ledit lot quatre-vingt-quatre pieds (84 pi), ayant front sur le chemin public, cent trois pieds (103 pi) vers le sud-ouest le long de la ligne de la propriété de Charles Mintze ou représentants, et cent dix-huit pieds (118 pi) vers le nord le long d'un chemin privé menant du chemin public à la propriété de Charles Mintze ou représentants; avec bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les circonstances et dépendances et toutes les servitudes actives ou passives attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 2 583,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1986 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 4 décembre 1985

44236

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-003896-835

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corps politique dûment constituée, ayant son bureau principal au 1381, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ALBERT VALIN, dernière adresse connue étant au 145, rue Morin, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé au 145, Morin, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-deux (22) de la subdivision du lot originaire 9A, rang XI, canton d'Abercrombie, bornée comme suit, à savoir: au nord-est par une autre partie du lot numéro 22, de la subdivision du lot originaire 9A; au sud-est par une partie du lot originaire 9A; au sud-ouest, par d'autres parties du lot originaire 9A et au nord-ouest, par le lot numéro 5 de la subdivision du lot originaire 9A; avec bâtisse ci-dessus érigée, circonstances et dépendances. Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiel de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne.

La mise à prix est fixée à 13 431,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny Ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1986 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 4 décembre 1985

44237

Ventes pour taxes, avis de publication**Ville de Nicolet**

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, secrétaire-trésorier de la ville de Nicolet, que les publications prévues à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ont été faites dans l'hebdomadaire « Le Courrier-Sud », les 19 et 26 novembre 1985.

Nicolet, le 9 décembre 1985

44256

Le secrétaire-trésorier,
FRANK VALLÉE, O.M.A.**Erratum****2162-1636 QUÉBEC INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 11 10, à la page 4972 du numéro 45, relativement à « 2162-1636 QUÉBEC INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: ROBERT MARCOUX ET ASSOCIÉS, COURTIER D'ASSURANCE INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2162-1636

355

GESTION C.F.R. INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1985 02 23, à la page 724 du numéro 8, relativement à « GESTION C.F.R. INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: HABITAT PLUS MÉDIA INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2169-0615

355

SKIRT TOGS SALES INC.

Prenez avis que l'avis de dissolution éventuelle paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1985 11 16, à la page 5713 du numéro 46, concernant « SKIRT TOGS SALES INC. » est nul et de nul effet.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
1306-8259

355

TRANSPORT B. POIRIER INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1985 02 02, à la page 355 du numéro 5, relativement à « TRANSPORT B. POIRIER INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1983 09 06.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD
2159-8404

355

